



OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR L'ÉDUCATION, L'APPRENTISSAGE, L'ORIENTATION & LA FORMATION 2021-2027



Version du 23 juillet 2021

Région Centre-Val de Loire
Direction Europe et International
Service représentation de la Région à Bruxelles et développement de projets européens

Sommaire

Erasmus +	3
Action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage	4
Action clé 2 : coopération entre organisations et institutions	12
Action clé 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération	23
Europe créative	26
Volet 1 : Culture	27
Volet 2 : Média	29
Volet 3 : Transsectoriel	31
Horizon Europe	32
Programme Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs	38
INTERREG	40
Programme pour une Europe numérique	42
Principales politiques européennes en lien avec l'éducation, l'apprentissage, l'orientation et la formation	43
Principaux réseaux européens en lien avec l'éducation, l'apprentissage, l'orientation et la formation	44
Vos appuis en Région Centre-Val de Loire	45
Project'Eur : le dispositif régional d'accompagnement au montage de projets européens	46

Le programme ERASMUS + soutient les projets en matière **d'éducation**, de **formation**, de **jeunesse** et de **sport**. Il dispose d'un budget de **26,2 milliards €** pour la **programmation 2021-2027** à l'échelle de l'UE.

Ce programme a pour **objectifs** de soutenir en Europe, par l'intermédiaire de **l'apprentissage** tout au long de la vie, le **développement éducatif, professionnel et personnel** des individus dans les domaines de **l'éducation**, de la **formation**, de la jeunesse et du sport. Cette nouvelle programmation met davantage l'accent sur **l'inclusion sociale**, la **transition écologique et numérique** et la promotion de la **participation des jeunes** à la vie démocratique.

Erasmus + **s'adresse à toute organisation publique ou privée** établie dans un pays du programme ou pays partenaire dans le monde (ex : établissement d'enseignement supérieur, organisation sans but lucratif, collectivités, groupe de jeunes actifs dans l'animation socio-éducative, entreprises, etc...).

Ce programme soutient **trois typologies d'actions** :

▶ **Action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage :**

- projets de mobilité destinés aux apprenants et au personnel de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), de l'enseignement scolaire, de l'éducation des adultes et du secteur de la jeunesse.
- activités de participation des jeunes.

▶ **Action clé 2 : Coopération entre organisations et institutions :**

- **projets en soutien à la coopération :**
 - partenariats de coopération à grande échelle
 - partenariats de coopération à petite échelle
- **partenariats d'excellence :**
 - centres d'excellence professionnelle
 - académies Erasmus+ des enseignants
 - actions Erasmus Mundus
- **alliances pour l'innovation**
- **renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse**

▶ **Action clé 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération :**

- **Les jeunes européens ensemble**
- **Action Jean Monnet :**
 - domaine de l'enseignement supérieur
 - autres domaines de l'éducation et de la formation.

La gestion du programme est partagée entre l'**agence Erasmus+ France – Jeunesse et Sport, Erasmus+ France - Education et Formation** et l'**agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA)**.

Le programme fonctionne par **appels à projets**. Un programme de travail annuel définit les priorités et les actions éligibles.

LIENS UTILES

- ▶ Site de l'Agence Erasmus + Education/Formation
- ▶ Site de l'agence Erasmus + Jeunesse et sport
- ▶ Site de l'agence EACEA
- ▶ Guide du Programme Erasmus+ 2021

Action clé 1- Mobilité des individus à des fins d'apprentissage

Projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur

Objectifs : permettre **aux étudiants** et **aux personnels de l'enseignement supérieur** de s'exposer à d'autres points de vue, connaissances, méthodes d'enseignement, pratiques professionnelles dans leur domaine d'étude ;

Développer des **compétences transversales** (communication, maîtrise de la langue, etc...) et **d'avenir** (compétences numériques, etc...) ; favoriser l'élaboration de **programmes d'études transnationaux** et **transdisciplinaires** et développer de **méthodes d'apprentissage** et **d'enseignement innovantes**.

Candidats éligibles :

- **Pour les candidatures à titre individuel, établissements d'enseignement supérieur (EES)** établis dans un pays participant au programme et en possession d'une **charte Erasmus pour l'enseignement supérieur** (ECHE) ;
- **Pour les candidatures en tant que consortium de mobilité, organisations de coordination** établies dans un pays participant au programme et coordonnant un consortium ayant obtenu une **accréditation Erasmus** pour les consortiums de mobilité de l'enseignement supérieur.

Les 2 types de candidatures (candidature soumise par un EES à titre individuel ou par un consortium) **peuvent** être introduites simultanément. Toutefois, l'EES reste chargé de veiller à éviter le double financement d'un participant lorsque les deux types de candidatures sont introduites pendant la même année académique.

Public cible : **les étudiants** de toutes les filières et de tous les niveaux (y compris licence, master et doctorat) ; **personnels administratifs et enseignants** travaillant dans un établissement d'enseignement supérieur.

Activités soutenues :

- **Mobilité des étudiants à des fins de périodes d'études ou de stage** : de 2 mois à 12 mois
- **Mobilité du personnel à des fins d'enseignement ou de formation** : de 2 jours à 2 mois
- **Mobilité des doctorants à des fins de périodes d'études ou de stage** : de 5 à 30 jours ou de 2 à 12 mois
- **Programme intensif hybride** : permet à des groupes d'EES d'élaborer conjointement des activités et des programmes de mobilité hybride à destination des étudiants et du personnel universitaire et administratif : de 5 à 30 jours.

Ces activités de mobilité peuvent être organisées **entre des pays participant au programme** ou au **départ d'un pays participant** au programme et à destination de n'importe quel pays **partenaire du monde**.

Durée du projet : 26 mois

Soutien européen : **contribution aux coûts unitaires ou réels selon les catégories budgétaires** (Contribution à l'organisation du projet, voyages, contribution aux frais de séjour, coûts exceptionnels, etc...). Pour des détails supplémentaires sur les mécanismes de financements et les règles d'attribution, se référer à la **partie B « informations sur les actions couvertes par le guide »** du programme de travail 2021.

Date limite pour candidater : l'appel à projets sera publié à l'automne 2021

Début des actions : le **1^{er} septembre** de l'année de candidature

Comment postuler ? Publication à venir : [Formulaire de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ [MonProjetErasmus+](#)
- ▶ [Guide du candidat Erasmus +](#)
- ▶ [Site de l'Agence Erasmus + Education et Formation](#)

AC1- Projets de mobilité pour les apprenants et le personnel de l'EFP

Objectifs : améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) initiaux et continus en Europe en renforçant les **compétences clés et transversales**, et en assurant le partage **des bonnes pratiques** et l'émergence de **méthodes pédagogiques nouvelles et innovantes** ; renforcer la **dimension européenne** de l'enseignement et de l'apprentissage en promouvant les **valeurs** d'inclusion, de diversité, de tolérance et de participation démocratique.

Candidats éligibles : prestataires d'EFP et organisations publiques ou privées actives dans le domaine de l'EFP, notamment autorités publiques, organismes de coordination, entreprises accueillant, formant ou interagissant avec des apprenants et apprentis dans le cadre de l'EFP. Les organisations ayant obtenu une **accréditation Erasmus** dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels ne **peuvent pas** introduire de demande pour des projets de courte durée.

Types de projet :

- **Projets de mobilité de courte durée pour les apprenants et le personnel :** ouvert pour les candidats participant au programme Erasmus+ pour **la 1ère fois** ou ceux qui ne souhaitent organiser qu'un **nombre restreint d'activités**. (Maximum 30 participants à des activités de mobilité).
- **Projets de mobilité accrédités pour les apprenants et le personnel :** exclusivement ouverts aux organisations en possession d'une **accréditation Erasmus dans le domaine de l'EFP** (le nombre de participants aux projets accrédités n'est pas limité).

Les organisations **peuvent aussi** participer au programme sans introduire de candidature :

- **en intégrant un consortium de mobilité Erasmus+ existant, dirigé par un coordinateur de consortium de mobilité accrédité établi dans leur pays qui accepte les nouveaux membres**
- **en accueillant des participants en provenance d'un autre pays : toute organisation peut devenir un établissement d'accueil pour les apprenants ou le personnel provenant d'une organisation partenaire établie à l'étranger.**

Publics cibles : apprenants et apprentis de l'EFP initiaux et continus ; enseignants, formateurs et tout autres experts et membres du **personnel non enseignant** travaillant dans le domaine de l'EFP initiaux et continus ; **experts invités** et **enseignants et éducateurs** en cours de formation.

Activités éligibles : doivent se dérouler **à l'étranger**, dans un pays participant au programme.

Mobilités du personnel :

- Période d'observation en situation de travail : **2 à 60 jours**
- Missions d'enseignement ou de formation : **2 à 365 jours**
- Cours et formations : **2 à 30 jours**

Mobilités des apprenants :

- Participation à des concours de métiers : **1 à 10 jours**
- Mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage pour les apprenants de l'EFP : **10 à 89 jours**
- Mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les apprenants de l'EFP : **90 à 365 jours**

Autres activités éligibles :

- Experts invités : **2 à 60 jours**
- Accueil d'enseignants et d'éducateurs en cours de formation : **10 à 365 jours**
- Visites préparatoires

Durée du projet :

- **Projets de mobilité de courte durée pour les apprenants et le personnel : 6 à 18 mois**
- **Projets de mobilité accrédités pour les apprenants et le personnel :** durée initiale de **15 mois**. Au bout de 12 mois, tous les bénéficiaires auront la possibilité de prolonger leur projet jusqu'à une durée totale de **24 mois**.

Soutien financier : contribution aux coûts unitaires ou réels en fonction du nombre de participants (coûts directement liés à la mise en œuvre des activités de mobilité, participation aux frais de voyage des participants et des accompagnateurs, contribution à l'organisation du projet, contribution aux frais de séjour, etc...). Détails dans la **partie B « informations sur les actions couvertes par le guide »** du programme de travail 2021.

Date limite pour candidater : l'appel à projets sera publié à l'automne 2021

Comment postuler ? Publication à venir sur : [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ [MonProjetErasmus+](#)
- ▶ [Guide du candidat Erasmus +](#)
- ▶ [Site de l'Agence Erasmus + Education et Formation](#)
- ▶ **Recherche de partenaires :** [eTwinning](#)

AC1 Projets de mobilité pour élèves et personnel de l'enseignement scolaire

Objectifs : améliorer la **qualité de l'enseignement et de l'apprentissage** dans l'enseignement scolaire en encourageant l'utilisation de **nouvelles technologies** et de **méthodes d'enseignement innovantes** ; contribuer à la création d'un **espace européen de l'éducation** en renforçant la **capacité** des établissements scolaires à s'engager dans des **échanges** et des **relations de coopérations transfrontalières**.

Candidats éligibles : tous **établissements scolaires** dispensant un enseignement général (pré-primaire, primaire ou secondaire) et autres **organisations publiques ou privées** actives dans le domaine de l'enseignement scolaire. Les projets sont **transnationaux** et comprennent au **minimum 2 organisations de 2 pays différents pays**.

Types de projet :

- **Projets de mobilité de courte durée pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire :** ciblent les candidats participant au programme Erasmus+ pour **la 1ère fois** ou ceux qui ne souhaitent organiser qu'un **nombre restreint d'activités**. (maximum 30 participants à des activités de mobilité)
- **Projets de mobilité accrédités pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire :** exclusivement ouverts aux organisations en possession d'une **accréditation Erasmus** (nombre de participants aux projets accrédités non limité).

Les organisations peuvent aussi participer au programme **sans introduire de candidature** :

- en **intégrant un consortium de mobilité Erasmus+ existant**, dirigé par un coordinateur de consortium de mobilité accrédité établi dans leur pays qui accepte les nouveaux membres
- en **accueillant des participants en provenance d'un autre pays** : toute organisation peut devenir un établissement d'accueil pour les apprenants ou le personnel provenant d'une organisation partenaire établie à l'étranger.

Publics cibles : **enseignants, chefs d'établissement** et tout **autre expert** et membre du **personnel non enseignant** travaillant dans le domaine de **l'enseignement scolaire** ; tout **élève** participant inscrit à un programme d'enseignement de l'établissement scolaire d'envoi.

Activités éligibles : doivent se dérouler **à l'étranger**, dans un pays participant au programme.

Mobilité du personnel :

- Période d'observation en situation de travail : **2 à 60 jours**
- Missions d'enseignement ou de formation : **2 à 365 jours**
- Cours et formations : **2 à 30 jours**

Mobilité des apprenants :

- Mobilité de groupe pour élèves de l'enseignement scolaire : **2 à 30 jours, au moins deux élèves par groupe**
- Mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage pour les élèves : **10 à 29 jours**
- Mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les élèves : **30 à 365 jours**

Autres activités éligibles :

- Experts invités : **2 à 60 jours**
- Accueil d'enseignants et d'éducateurs en cours de formation : **10 à 365 jours**
- Visites préparatoires

Durée du projet :

- Projets de mobilité de courte durée pour les apprenants et le personnel : **6 à 18 mois**
- Projets de mobilité accrédités pour les apprenants et le personnel : durée initiale de **15 mois**. Au bout de 12 mois, tous les bénéficiaires auront la possibilité de prolonger leur projet jusqu'à une durée totale **de 24 mois**.

Soutien financier : **contribution aux coûts unitaires ou réels en fonction du nombre de participants** (participation aux frais de voyage, contribution à l'organisation du projet, contribution aux frais de séjour, etc...). Détails dans la **partie B « informations sur les actions couvertes par le guide »** du programme de travail 2021.

Date limite pour candidater : l'appel à projets sera publié à l'automne 2021

Comment postuler ? Publication à venir sur : [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ [MonProjetErasmus+](#)
- ▶ [Guide du candidat Erasmus +](#)
- ▶ [Site de l'Agence Erasmus + Education et Formation](#)
- ▶ **Recherche de partenaires :** [eTwinning](#)

AC1- Projets de mobilité des apprenants et du personnel de l'éducation des adultes

Objectifs : développer les possibilités **d'apprentissage aux individus** ; favoriser **l'internationalisation et le développement institutionnel** des prestataires de services **d'éducation des adultes** et des autres organisations actives dans le domaine de l'éducation des adultes.

Candidats éligibles : tout **prestataire de services d'éducation des adultes** et autre organisation publique ou privée active dans le domaine de **l'éducation des adultes**.

Type de projet :

- **Projets de mobilité de courte durée pour les apprenants et le personnel :** ciblent les candidats participant au programme Erasmus+ pour **la 1ère fois** ou ceux qui ne souhaitent organiser qu'un **nombre restreint d'activités**. (Maximum 30 participants à des activités de mobilité).
- **Projets de mobilité accrédités pour les apprenants et le personnel :** exclusivement ouverts aux organisations en possession d'une **accréditation Erasmus** (Le nombre de participants aux projets accrédités n'est pas limité).

Les organisations peuvent aussi participer au programme **sans introduire de candidature :**

- **en intégrant un consortium de mobilité Erasmus existant**, dirigé par un coordinateur de consortium de mobilité accrédité établi dans leur pays qui accepte les nouveaux membres.
- **en accueillant des participants en provenance d'un autre pays :** toute organisation peut devenir un établissement d'accueil pour les participants provenant d'une organisation partenaire établie à l'étranger.

Publics cibles : **apprenants adultes** ayant moins d'opportunités, en particulier ceux ayant un faible niveau de compétence ; **enseignants, formateurs** et tout **autre expert** et membre du **personnel non enseignant** travaillant dans le domaine de **l'éducation des adultes**.

Activités éligibles : doivent se dérouler **à l'étranger**, dans un pays participant au programme.

Mobilité du personnel :

- Période d'observation en situation de travail : **2 à 60 jours**
- Missions d'enseignement ou de formation : **2 à 365 jours**
- Cours et formations : **2 à 30 jours**

Mobilité des apprenants :

- Mobilité de groupe pour les apprenants adultes : **2 à 30 jours, au moins deux apprenants par groupe**
- Mobilité individuelle à des fins d'apprentissage pour les apprenants adultes : **2 à 30 jours**

Autres activités éligibles :

- Experts invités : **2 à 60 jours**
- Accueil d'enseignants et d'éducateurs en cours de formation : **10 à 365 jours**
- Visites préparatoires

Durée du projet :

- Projets de mobilité de courte durée pour les apprenants et le personnel : **6 à 18 mois**
- Projets de mobilité accrédités pour les apprenants et le personnel : durée initiale de **15 mois**. Au bout de 12 mois, tous les bénéficiaires auront la possibilité de prolonger leur projet jusqu'à une durée totale **de 24 mois**.

Soutien financier : **contribution aux coûts unitaires ou réels en fonction du nombre de participants** (participation aux frais de voyage, contribution à l'organisation du projet, contribution aux frais de séjour, etc...). Détails dans la **partie B « informations sur les actions couvertes par le guide »** du programme de travail 2021.

Date limite pour candidater : l'appel à projets sera publié à l'automne 2021

Comment postuler ? Publication à venir sur : [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ [MonProjetErasmus+](#)
- ▶ [Guide du candidat Erasmus +](#)
- ▶ [Site de l'Agence Erasmus + Education et Formation](#)
- ▶ [Recherche de partenaires](#) : EPALE

AC1 - Projets de mobilité pour les jeunes « Echange de jeunes »

Objectifs : proposer des **activités de mobilité des jeunes** à des fins **d'apprentissage non formel** ; favoriser l'**autonomisation** des jeunes et leur donner les moyens de devenir des **citoyens actifs** ; aider les jeunes à **acquérir et à développer des compétences** utiles pour leur vie et leur avenir professionnel ; encourager le **dialogue interculturel** et le **sentiment d'appartenance** à l'Europe.

Candidats éligibles : **tout organisme public ou privé** intervenant dans le **domaine de la jeunesse** et établis dans un pays participant au programme ou pays partenaire (organisation sans but lucratif, association, ONG, autorité publique (locale, régionale ou nationale, entreprise, etc...), groupes informels de jeunes, etc...). **Le partenariat** doit être constitué d'au **minimum 2 partenaires** issus de **2 pays différents**.

Publics cibles : **jeunes entre 13 et 30 ans**, en particulier les jeunes **ayant moins d'opportunités**, résidant dans le pays de leur organisation d'envoi ou d'accueil.

Au **minimum 16** et au **maximum 60** participants. Au **minimum 2 groupes** de jeunes issus de **2 pays différents**.

Activités éligibles :

- **Echange de jeunes** : rencontres entre des groupes de jeunes **dans le pays** de l'une des **organisations**, pendant une période de **5 à 21 jours** pour mettre en œuvre conjointement un **programme d'apprentissage non formel** sur un sujet de leur choix. (Ateliers, exercice de débats, jeux de rôle, simulations, activités extérieures, etc....)
- **Visites préparatoires** : permettent de s'assurer que les besoins particuliers des participants peuvent être satisfaits. Elles ont lieu dans le pays de l'une des organisations d'accueil avant le début de l'activité d'échange de jeunes.

Activités non éligibles : voyages d'études universitaires, activités d'échange à but lucratif, activités d'échange pouvant être considérées comme du tourisme, festivals, vacances, tournées, formations d'adultes à destination des jeunes, réunions statutaires.

Durée du projet : **3 à 24 mois**

Soutien financier : **forfait de 575 € par participant**, voyage et frais de subsistance inclus. Détails sur les mécanismes de financements et règles d'attribution, en **partie B « informations sur les actions couvertes par le guide »** du programme de travail 2021.

Date de candidature : l'appel à projets sera publié à l'automne 2021.

Comment postuler ? Publication à venir sur : [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ Guide du candidat Erasmus +
- ▶ Fiche d'aide à la lecture « échange de jeunes » Agence Erasmus + Jeunesse et Sport
- ▶ Site de l'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport

AC1- Projets de mobilité pour les animateurs socio-éducatifs

Objectifs : encourager le **développement professionnel** des animateurs socio-éducatifs ; favoriser la mise en place d'un **travail socio-éducatif de qualité** aux échelles locale, régionale, nationale, européenne, au moyen **d'expériences d'apprentissage non formel et informel** dans le cadre **d'activités de mobilité**.

Candidats éligibles : tout organisme public ou privé intervenant dans le **domaine de la jeunesse** et établis dans un **pays participant au programme ou pays partenaire** tel que des organisations sans but lucratif, associations, ONG, autorités publiques (locales, régionales ou nationales,) entreprise sociale, etc.... Les projets sont **transnationaux** avec **au moins 2 organisations** participantes **de 2 pays différents**.

Publics cibles : **animateurs socio-éducatifs** résidant dans le pays de leur organisation d'envoi ou d'accueil.

Activités éligibles :

- **Activités de développement professionnel** telles que la mise en réseau et développement de l'esprit de groupe, des sessions de formation visant à appuyer le développement de compétences ou introduire des méthodes innovantes, des séminaires et ateliers favorisant le renforcement des compétences et le partage des bonnes pratiques, etc...
- **Activités de sensibilisation et de développement des systèmes :** activités complémentaires visant à renforcer l'incidence du projet de mobilité sur le terrain telles que la production d'outils et le partage de pratiques contribuant au développement et à l'évolution des systèmes et des organisations d'animation socio-éducative, des activités de sensibilisation et de développement de l'esprit de groupe, etc...
- **Visites préparatoires :** permettent de s'assurer que les besoins particuliers des participants peuvent être satisfaits. Elles ont lieu dans le pays de l'une des organisations d'accueil avant le début du projet de mobilité.

Les activités durent entre **2 à 60 jours** et jusqu'à **50 participants** peuvent participer.

Durée du projet : **3 à 24 mois**

Soutien financier : **contribution aux coûts unitaires ou réels en fonction du nombre de participants** (participation aux frais de voyage, contribution à l'organisation du projet, contribution aux frais de séjour, etc...). Détails en **partie B « informations sur les actions couvertes par le guide »** du programme de travail 2021.

Date de candidature : l'appel à projets sera publié à l'automne 2021

Comment postuler ? Publication à venir sur : [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ Guide du candidat Erasmus +
- ▶ Fiche d'aide à la lecture « échange de jeunes » Agence Erasmus + Jeunesse et Sport
- ▶ Site de l'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport

Exemples de projets Action clé 1

► Mobilité du personnel de l'enseignement scolaire : Coopérer pour construire l'école européenne de demain

Date : septembre 2018 / février 2021 **Contribution** : 33 862 €

Thèmes : coopération internationale/nouvelles technologies / enseignement et apprentissage des langues étrangères.

Objectifs : améliorer les **compétences linguistiques** des enseignants afin de dispenser **des cours en anglais ou espagnol** dans **plusieurs disciplines** (histoire-géographie, mathématique, technologie, etc...) ; former **les enseignants** aux **nouvelles technologies** pour améliorer **leurs compétences** et leur permettre de proposer aux élèves **des contenus plus adaptés** aux besoins de demain.

Actions réalisées :

- Participation des enseignants à des **cours structurés** pour améliorer ou renforcer leurs **compétences linguistiques**.
- Mise en œuvre d'un **séminaire** en anglais sur l'utilisation des nouvelles technologies et des innovations pédagogiques.
- Participation des enseignants à des **ateliers d'observation** chez les partenaires afin d'observer les différentes pratiques pédagogiques mises en place par les partenaires.

Participants : **Coordinateur** : Collège Florimond Robertet (Broux, Centre-Val de Loire). **Partenaires** : Collège Sant Salvador (Espagne) et l'école d'Usseød (Danemark).

► Mobilité des apprenants et du personnel de l'éducation et la formation professionnelle : Mobilité des formateurs en construction et mobilité à long terme des stagiaires

Date : août 2018 / août 2019 **Contribution** : 140 087 €

Thèmes : coopération internationale/méthodes pédagogiques/coopération entre établissements d'enseignement et entreprises

Objectifs : promouvoir l'**élévation du niveau de la formation professionnelle** nationale dans le **domaine de la construction** en donnant aux **participants** (enseignants professionnels, formateurs, experts en formation professionnelle, stagiaires) l'occasion d'acquérir de nouvelles **compétences professionnelles** et **pédagogiques** grâce à des **cours de formation pratique**.

Actions réalisées :

- Participation **d'experts** de la formation professionnelle à des **cours de formation pratique** de deux semaines sur le carrelage, d'une semaine sur la technologie du coffrage et d'une semaine sur la menuiserie.
- Participation d'experts de la formation professionnelle à un **voyage d'études** d'une semaine pour **une formation pratique** avec les **Compagnons du Devoir en France**.
- **Stage de mobilité** de **4 stagiaires** chez les Compagnons du Devoir afin de suivre des **cours théoriques** le soir et des **ateliers de pratique** la journée.

Participants : **Coordinateur** : Syndicat national des entrepreneurs en construction (Hongrie). **Partenaires** : **Chambre des métiers et de l'artisanat de Munich** (Allemagne), **Bfw** (entreprise pour l'éducation, Allemagne) et l'**Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France** (France).

► Mobilité du personnel de l'éducation des adultes : MONTER ! Parcours de perfectionnement - Pour une intégration réussie

Date : décembre 2019 / décembre 2021 **Contribution** : 46 745 €

Thèmes : surmonter les inadéquations de compétences / Accès pour les défavorisés / Orientation professionnelle

Objectifs : prévenir les perturbations de parcours pour **les jeunes adultes décrocheurs** (16 -25 ans). **Améliorer** la compréhension de l'insertion dans son sens global et de ses dimensions périphériques, sociales et culturelles ; **mieux comprendre** les parcours complexes empruntés par les jeunes et leurs besoins associés à chaque étape.

Actions réalisées :

- Création de **5 ateliers** réunissant **12 participants** (professionnels de l'intégration, responsables du développement et décideurs) pendant **4 jours** comprenant **des cours (apports théoriques et contextuels)**, des **pratiques d'analyse croisée** et des **visites de terrain** de services d'insertion destinés aux jeunes adultes.
- Participation de **25 participants** (professionnels de l'intégration, responsables du développement et décideurs) à des **visites d'observation au travail** afin d'étudier les méthodologies appliquées par le partenaire d'hébergement, à travers des rencontres avec ses employés, des échanges d'idées et l'expérimentation d'outils.

Coordinateur : **Fondation Apprentis d'Auteuil** (fondation, France)

AC1- Activités de participation des jeunes

Objectifs : offrir **aux jeunes** des occasions **de s'engager** dans la société civile et à apprendre à y participer ; assurer une participation civique, économique, sociale, culturelle et politique effective des jeunes de tout horizon, en particulier **les jeunes avec moins d'opportunités** ; organiser **des rencontres** entre jeunes et décideurs politiques (locaux, régionaux, nationaux et transnationaux) ; renforcer les **compétences numériques** des jeunes ainsi que leur **éducation aux médias** ; sensibiliser les jeunes **aux droits fondamentaux** et aux **valeurs communes** de l'Europe.

Candidats éligibles : tout organisme public ou privé intervenant dans le **domaine de la jeunesse** et établi dans un **pays participant au programme ou pays partenaire** tel que des organisations sans but lucratif, associations, ONG, autorités publiques (locales, régionales ou nationales) entreprise sociale, etc.... Les projets peuvent être **nationaux** ou **transnationaux** avec **au moins 2 organisations** participantes **de 2 pays différents**.

Publics cibles : **jeunes de 13 à 30 ans** qui résident dans le pays où sont établies les organisations participantes.

Activités éligibles :

- ateliers, rencontres, séminaires et autres événements menés au niveau local, régional, national ou transnational, visant à offrir un espace consacré à l'information, au débat et à la participation active des jeunes sur des questions qui ont trait à leur vie quotidienne en tant que citoyens européens actifs
- campagnes de sensibilisation portant sur la participation des jeunes à la vie démocratique
- accès à des institutions démocratiques virtuels ou physiques pour offrir des possibilités concrètes d'apprendre à participer à la vie et aux processus démocratiques
- simulation du fonctionnement des institutions démocratiques et des rôles des dirigeants politiques dans ces institutions.

Durée du projet : 3 à 24 mois

Soutien financier : subvention maximale de 60 000 €

Date de candidature :

- **11 mai 2021** pour les projets débutants entre **le 1er août et le 31 décembre** de la même année
- **5 octobre 2021** pour les projets débutants entre le **1er janvier et le 31 mai** de l'année suivante.
- **L'appel à projets pour 2022** sera publié à **l'automne**.

Comment postuler ? [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ Guide du candidat Erasmus +
- ▶ Fiche d'aide à la lecture « échange de jeunes » Agence Erasmus + Jeunesse et Sport
- ▶ Site de l'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport

Action clé 2 - Coopérations entre organisations et institutions

Les partenariats de coopération à grande échelle

Objectifs : permettre aux organisations **d'améliorer la qualité et la pertinence** de leurs activités, de développer et de renforcer **leurs réseaux de partenaires**, de renforcer leur **capacité à œuvrer conjointement** au niveau transnational, en **stimulant l'internationalisation** de leurs activités et en échangeant ou mettant au point de **nouvelles pratiques et méthodes**.

Candidats éligibles : **organismes publics ou privés établis dans un pays participant au programme**. Par exemple : établissements d'enseignement supérieur, prestataires d'EFPP, réseaux de prestataires d'EFPP, PME ou grandes entreprises, instituts de recherche, organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, organismes publics, chambres de commerce, d'industrie ou du travail, chambres des métiers, hôpitaux ou établissements de soins, organismes proposant des services d'orientation de carrière, de conseil professionnel et d'information, services de l'emploi,

Le partenariat comprendra au moins 3 partenaires de 3 pays participant au programme.

Actions financées : pour être éligible, le projet devra comprendre au moins l'une des priorités horizontales suivantes : **Développement durable, Inclusion et Diversité, Dimension numérique**.

Les projets porteront sur l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation des adultes ou la jeunesse. Sont éligibles les activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation à l'intention du personnel, des animateurs socio-éducatifs, des apprenants et jeunes.

Durée du projet : entre 12 et 36 mois

Date de candidature : 20 mai 2021 à 12h pour des projets débutants entre le 1^{er} novembre 2021 et le 28 février 2022. Pour un **partenariat de coopération** portant **sur la Jeunesse**, une deuxième candidature est proposée au **3 novembre** à 12h pour un projet débutant entre le 1^{er} mars et le 31 mai de l'année suivante. L'appel à projets pour 2022 sera publié **à l'automne**.

Soutien financier : entre **100 000€** et **400 000€** via l'attribution de **forfaits** sur les postes de dépenses

Comment postuler ? [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ [MonProjetErasmus+](#)
- ▶ Recherche de partenaires : EPAL, eTwinning, SchoolEducationGateway (plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire)
- ▶ [Guide du candidat Erasmus +](#)
- ▶ [Modèle de formulaire de candidature](#)
- ▶ [Modèle de convention de subvention](#)

AC2 - Partenariats de coopération à petite échelle

Objectifs : attirer les primo-demandeurs, les organisations moins expérimentées et les petits acteurs et élargir leur accès au programme. Les projets viseront à **améliorer la qualité des travaux et des pratiques des organisations et établissements concernés**, renforcer les capacités des organisations **à travailler aux niveaux transnational et intersectoriel**, répondre aux **besoins et priorités communs dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport**, et permettre la transformation et le changement.

Candidats éligibles : **organismes publics ou privés établis dans un pays participant au programme**. Par exemple : établissements d'enseignement supérieur, prestataires d'EFP, réseaux de prestataires d'EFP, PME ou grandes entreprises, instituts de recherche, organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, organismes publics, chambres de commerce, d'industrie ou du travail, chambres des métiers, hôpitaux ou établissements de soins, organismes proposant des services d'orientation de carrière, de conseil professionnel et d'information, services de l'emploi,

Le partenariat comprendra au moins 2 partenaires de 2 pays participant au programme

Actions financées : pour être **éligible**, le projet devra comprendre au moins l'une des **priorités** horizontales suivantes : **Développement durable, Inclusion et Diversité, Dimension numérique**.

Les projets porteront sur l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation des adultes ou la jeunesse.

Sont éligibles les activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation à l'intention du personnel, des animateurs socio-éducatifs, des apprenants et jeunes.

Durée du projet : entre 6 et 24 mois

Dates de candidature : candidature au **3 novembre 2021** pour un projet débutant **entre le 1er mars et le 31 mai 2022**. L'appel à projets pour 2022 sera publié à l'automne.

Soutien financier : 2 forfaits possibles : **30 000€** et **60 000€**

Comment postuler : [Formulaires de candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ MonProjetErasmus+
- ▶ Recherche de partenaires : EPALe, eTwinning, SchoolEducationGateway, plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemples de projets de partenariats de coopération

► Partenariats de coopération pour l'enseignement scolaire :

Cokleeco : Construire ensemble de la connaissance pour mieux appréhender l'entreprise dans son écosystème afin de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi

Date : septembre 2016 / août 2019 **Contribution** : 363 768 €

Thèmes : méthodes pédagogiques / entreprise, industrie et PME / orientation professionnelle

Objectifs : favoriser une **meilleure compréhension mutuelle** entre le **monde de l'éducation et de l'entreprise**. Actualiser leur **représentation mutuelle** et développer leur **coopération** à travers le **développement d'un programme de formation** correspondant aux réalités des différentes organisations sur les territoires des partenaires du projet.

Actions réalisées :

- Recherche et analyse de **pratiques innovantes en matière de coopération** entre le monde de l'entreprise et l'éducation
- Construction d'un **parcours de formation** capitalisant ces bonnes pratiques
- Mise en œuvre et test dans les pays partenaires de ces **parcours de formation**
- Participation à **des semaines de mobilité** dans les pays partenaires afin de faire des retours d'expérience de ces parcours de formation

Participants : **Coordinateur** : Fondation des régions européennes pour la recherche en éducation et en formation (Fondation, Allemagne). **8 partenaires** dont : **Interprofessionnelle Auvergne Rhône Alpes** (syndicat, France), **Département d'éducation de la généralité de Catalogne** (organisme public régional, Espagne), **Rectorat de l'Académie de Grenoble** (France), **Fondation pour l'enseignement** (Belgique), **Université de Modène** (Italie), le **Centre de coordination et de gestion des programmes européens** (organisme public régional, Belgique), le **Centre de formation des enseignants de Petite-Pologne** (Pologne) et **Confindustria Emilia-Romagna** (entreprise, Italie).

► Partenariats de coopération pour l'enseignement et la formation professionnels

Re-Orient : orientation des adultes accédant à l'EFP

Date : octobre 2018 / septembre 2020 **Contribution** : 238 442 €

Thèmes : Intégration des réfugiés / question relative au marché du travail / Orientation professionnelle

Objectifs : fournir **des outils d'intégration économique et professionnelle** des adultes en Europe, **aux formateurs professionnels** qui souhaitent améliorer **leurs compétences**, afin d'augmenter leurs chances **d'accéder au marché du travail**.

Actions réalisées :

- Création d'un **rapport de synthèse analysant les tendances du marché du travail** par pays et faisant un état des lieux par pays, sur les dispositifs de réorientation de carrière existant à ce jour
- Création d'une **boîte à outils de 54 activités et exercices pratiques** pour améliorer les compétences des formateurs professionnels
- Création d'un **guide pratique et manuel d'utilisation** des outils de projet
- Développement d'une **plateforme et site Web** hébergeant tout le contenu du projet

Participants : **Coordinateur** : ITG Conseil (entreprise de conseils en gestion des affaires, France). **Partenaires** : **Institut pour la promotion du développement et de la formation** (Institut de recherche, Espagne), **Institut d'orientation pédagogique et professionnelle (IEKEP)** (Grèce), **Omega Technology** (PME, Grèce), **The Lennox Partnership** (entreprise sociale, RU), **Association portugaise pour l'emploi assisté** (association, Portugal).

► Partenariats de coopération pour l'enseignement supérieur

IMAGE : améliorer l'employabilité des diplômés autistes en Europe

Date : octobre 2018 / décembre 2021 **Contribution** : 400 663 €

Thèmes : question relative au marché du travail / Orientation professionnelle / inclusion / accès pour les défavorisés

Objectifs : améliorer les **perspectives d'employabilité des diplômés autistes** de l'enseignement supérieur.

Actions réalisées :

- Création de nouveaux **supports de formation pour les conseillers d'orientation professionnelle de l'enseignement supérieur** afin qu'ils soutiennent mieux les étudiants autistes.
- Création d'une **boîte à outils d'employabilité pour les étudiants autistes** afin qu'ils puissent développer leurs compétences d'employabilité et mieux comprendre les objectifs de carrière
- Création d'un **guide de bonnes pratiques pour les professionnels et les employeurs** afin de les sensibiliser à l'autisme et favoriser l'inclusion.

Participants : **Coordinateur** : **Université de Leeds Beckett** (université, RU). **Partenaires** : **Université fédérale de Toulouse** (Université, France), université d'Helsinki (université, Finlande), **Medical School Berlin** (établissement d'enseignement supérieur, Allemagne), **Université d'Amsterdam** (Université, Pays-Bas).

AC2 - Les partenariats pour l'excellence

Centres d'excellence professionnelle

Objectifs : soutenir la **création et le développement progressif de plateformes européennes de centres d'excellence professionnelle**, contribuant au **développement régional**, à l'**innovation** et aux **stratégies de spécialisation intelligente**, ainsi qu'aux **plateformes de collaboration internationale**.

Candidats éligibles : **organismes publics ou privés actifs dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels établis dans un pays participant au programme**. Par exemple : prestataire d'EFP, entreprise ou organisation représentative de l'industrie ou du secteur, autorité nationale/régionale des certifications, institut de recherche, agence d'innovation, autorité régionale de développement ;

Le partenariat comprendra au moins 8 partenaires de 4 pays participant au programme dont :

- au moins 1 **entreprise ou organismes représentatifs** de l'industrie ou du secteur.
- au moins 1 **prestataire d'enseignement et de formation professionnels**.

Actions financées : 3 thématiques :

▶ **Enseignement et apprentissage :**

- fournir aux apprenants des **compétences adaptées au marché du travail**, dans le cadre d'une approche continue de l'apprentissage tout au long de la vie, en mettant au point des **méthodes d'enseignement et d'apprentissage innovantes centrées sur l'apprenant**, y compris des ressources d'apprentissage à distance
- développer **l'offre d'EFP transnationale modulaire et centrée sur l'apprenant** (programmes d'études et/ou certifications), facilitant ainsi la **mobilité des apprenants et du personnel**, ainsi que la reconnaissance aux niveaux régional ou national.

▶ **Coopération et partenariats**

- contribuer à la **création et à la diffusion de nouvelles connaissances** en partenariat avec d'autres parties prenantes
- établir des **partenariats entre le monde des entreprises et l'éducation** pour les apprentissages, les stages, le partage des équipements, y compris les ressources d'apprentissage à distance, les échanges de personnel et d'enseignants entre les entreprises et les centres d'EFP, etc.

▶ **Gouvernance et financement**

- assurer une **gouvernance efficace à tous les niveaux**, avec la participation des acteurs concernés, et en utilisant pleinement les instruments financiers et les fonds de l'UE.

Durée du projet : 4 ans

Calendrier : candidature au plus tard le **7 septembre 2021 à 17h**. L'appel à projets pour 2022 sera publié à l'automne.

Soutien financier : maximum 4 millions € - montant forfaitaire (frais de personnels, frais de voyage, frais d'équipement, etc...)

Comment postuler ? [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES

- ▶ [MonProjetErasmus+](#)
- ▶ [Liste des structures en recherche de partenaires](#)
- ▶ [Modèle de formulaire de candidature](#)
- ▶ [Modèle de convention de subvention](#)

AC2 - Les partenariats pour l'excellence

Académies Erasmus+ des enseignants

Objectifs : établir des **partenariats européens** entre des **prestataires d'éducation et de formation des enseignants** en vue de mettre en place des **académies Erasmus+ des enseignants** qui élaboreront une vision européenne et internationale de la **formation des enseignants**.

Candidats éligibles : **organismes publics ou privés établis dans un pays participant au programme**. Par exemple : les établissements de formation des enseignants, les ministères ou organismes publics similaires responsables des politiques d'enseignement scolaire, les associations d'enseignants ou d'autres prestataires de formation et de développement professionnel continu des enseignants, les autorités responsables de l'éducation et de la formation des enseignants, les établissements scolaires travaillant avec des prestataires de formation des enseignants, etc...

Chaque Académie comprendra au moins 3 partenaires de 3 pays participant au programme, dont :

- **au moins 2** prestataires de formation initiale des enseignants reconnus au niveau national issus de deux pays différents participant au programme.
- **au moins 1** prestataire de services de développement professionnel continu des enseignants.

Actions financées :

- Collaborer et établir des **réseaux et des communautés de pratiques** avec des prestataires de formations, des enseignants et autres acteurs pertinents afin **d'élaborer des stratégies** et des **programmes innovants** pour le développement professionnel initial et continu des enseignants et des établissements scolaires
- Elaborer et fournir des **modules d'apprentissages communs, innovants et efficaces** dans le domaine de la formation des enseignants
- Mettre au point **une offre d'apprentissage commune** à forte dimension européenne qui inclut des activités de mobilité (cours d'été, visites d'étude, etc....)
- Entreprendre des études, des recherches, des enquêtes ou la collecte de pratiques efficaces pour produire des synthèses, des documents de réflexion ou des recommandations, afin de **stimuler la discussion** et **d'éclairer les politiques sur la formation des enseignants**.

Durée du projet : 3 ans

Calendrier : candidature au plus tard le **7 septembre à 17h** pour 2021. L'appel à projets pour 2022 sera publié à l'automne.

Soutien financier : **maximum 1,5 millions € - montant forfaitaire** (frais de personnel, frais de voyage, frais d'équipement, etc...)

Comment postuler ? Portail "Funding & tender opportunities"

LIENS UTILES

- ▶ MonProjetErasmus+
- ▶ Liste des structures en recherche de partenaires
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

AC2 - les partenariats pour l'excellence

Action Erasmus Mundus

Masters conjoints Erasmus Mundus (MCEM)

Objectifs : les **MCEM** visent à renforcer l'**attrait et l'excellence** de l'enseignement supérieur européen dans le monde et à attirer **les talents** en Europe, en combinant **une coopération universitaire institutionnelle** pour mettre **en valeur l'excellence européenne** dans l'enseignement supérieur et une **mobilité individuelle** pour tous les **étudiants** prenant part **aux MCEM**, avec des bourses financées par l'UE pour les meilleurs étudiants candidats.

Candidats éligibles : tout **établissement d'enseignement supérieur (EES) établis dans un pays participant au programme**. Les EES établis dans un pays participant au programme doivent être en possession d'une **charte Erasmus pour l'enseignement supérieur** valable.

Chaque **MCEM** comprendra **au moins 3 établissements d'enseignement supérieur** de **3 pays différents**, dont au moins **2** participent au programme.

Participants éligibles : **étudiants en master** ayant obtenu au préalable un premier diplôme de l'enseignement supérieur ou un niveau d'apprentissage équivalent.

Actions financées : le **master conjoint** doit :

- Développer un **programme d'études** conçu conjointement et pleinement intégré respectant les normes pour l'assurance qualité des programmes communs dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.
- Recruter **des étudiants** de l'élite mondiale
- **Proposer** une **mobilité physique obligatoire** pour tous les étudiants inscrits consistant en un minimum de **2 périodes d'études** dans **2 pays**, dont au **moins 1** doit être un pays participant au programme.
- Favoriser l'**échange de personnels et d'universitaires invités**, afin qu'ils contribuent aux activités d'enseignement, de formation, de recherche et d'administration.
- Délivrance d'un **diplôme commun** (diplôme unique délivré par au moins 2 EES issus de différents pays) ou de **diplômes multiples** (au moins 2 diplômes délivrés par 2 EES issus de différents pays), ou **une combinaison**.

Durée du projet : **6 ans**

Calendrier : candidature au plus tard le **26 mai à 17h** pour 2021. L'appel à projets pour 2022 sera publié à l'automne.

Soutien financier : la subvention MCEM est calculée sur la base des **trois composantes** :

- **contribution aux coûts institutionnels** pour la mise en œuvre du programme
- **nombre maximal de bourses d'études** à accorder pendant toute la durée de la convention
- **complément financier** destiné à couvrir les besoins individuels des étudiants en situation de handicap.

Pour plus d'informations veuillez-vous référer à la **partie B du programme de travail Erasmus +**.

Comment postuler ? [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES

- ▶ [MonProjetErasmus+](#)
- ▶ [Modèle de formulaire de candidature](#)
- ▶ [Modèle de convention de subvention](#)

AC2 - les partenariats pour l'excellence

Action Erasmus Mundus

Actions préparatoires aux Masters conjoints Erasmus Mundus (MCEM)

Objectifs : encourager l'**élaboration de nouveaux programmes** de master transnationaux, intégrés et innovants. Elles visent à permettre aux universités de renforcer leur capacité, de moderniser et internationaliser leurs **programmes d'études et leurs pratiques d'enseignement**. Elles visent également à mettre en place des **mécanismes communs** en matière d'assurance de la qualité, d'accréditation et de reconnaissance des diplômes et des crédits.

La mise en œuvre d'actions préparatoires MCEM avant un MCEM **n'est pas obligatoire**.

Candidats éligibles : tout **établissement d'enseignement supérieur (EES)** établis dans un pays participant au programme ou un pays partenaire.

Actions financées : les bénéficiaires doivent **établir des contacts** avec d'autres universités et **concevoir des activités de collaboration** dans l'objectif de mettre en place un **programme de master intégré** qui doit obligatoirement :

- Développer un **programme d'études** conçu conjointement et pleinement intégré respectant les normes pour l'assurance qualité des programmes communs dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.
- **Recruter** des **étudiants** de l'élite mondiale
- **Proposer** une **mobilité physique obligatoire** pour tous les étudiants inscrits consistant en un minimum de **2 périodes d'études** dans **2 pays**, dont au **moins 1** doit être un pays participant au programme
- Favoriser l'**échange de personnel et d'universitaires invités**, afin qu'ils contribuent aux activités d'enseignement, de formation, de recherche et d'administration
- Délivrer un **diplôme commun** (diplôme unique délivré par au moins 2 EES issus de différents pays) ou de **diplômes multiples** (au moins 2 diplômes délivrés par 2 EES issus de différents pays), ou **une combinaison**

Durée du projet : 15 mois

Calendrier : candidature au **26 mai à 17h** pour 2021. L'appel à projets pour 2022 sera publié à l'automne.

Soutien financier : montant forfaitaire de **55 000 €** par projet

Comment postuler ? [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES

- ▶ [MonProjetErasmus+](#)
- ▶ [Modèle de formulaire de candidature](#)
- ▶ [Modèle de convention de subvention](#)

AC2 - Alliances pour l'éducation et les entreprises

Objectifs : renforcer la **capacité d'innovation** de l'Europe en encourageant la **coopération** entre l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, les entreprises et l'environnement socio-économique, et en favorisant **l'innovation**, les **nouvelles compétences** (numériques et vertes), le sens de **l'initiative** et **l'esprit entrepreneurial**.

Ces alliances seront mises œuvre dans **les 14 écosystèmes industriels** définis dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe : **Tourisme**, Mobilité-transport-automobile, Aérospatial et défense, Construction, **Agroalimentaire**, Industries grandes consommatrices d'énergie à faible émission de carbone, Textiles, **Industries créatives et culturelles**, **Numérique**, **Energies renouvelables**, Electronique, Commerce de détail, Economie de proximité et sociale, **Santé**

Candidats éligibles : **organismes publics ou privés établis dans un pays participant au programme**. Par exemple : établissements d'enseignement supérieur, prestataires d'EFP, réseaux de prestataires d'EFP, PME ou grandes entreprises, instituts de recherche, organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, organismes publics, chambres de commerce, d'industrie ou du travail, chambres des métiers, hôpitaux ou établissements de soins, organismes proposant des services d'orientation de carrière, de conseil professionnel et d'information, services de l'emploi,

Le partenariat comprendra au moins 8 partenaires de 4 pays participant au programme, dont :

- au moins 3 acteurs du marché (entreprises, sociétés, chambres du commerce, syndicats, associations professionnelles, ...)
- au moins 3 prestataires d'enseignement et de formation, dont au moins 1 EES et 1 prestataire d'EFP.

Actions financées :

- Concevoir et mettre en œuvre conjointement de **nouvelles méthodes d'apprentissage et d'enseignement**
- Mettre au point de **nouvelles méthodes d'enseignement et de nouveaux outils d'apprentissage** qui intègrent l'apprentissage et l'application de **compétences transversales**, en coopération avec les entreprises et visant à renforcer **l'employabilité**, la **créativité** et les **nouveaux parcours professionnels**
- Recenser les **besoins du marché** et les **professions émergentes** (demande)
- Adapter **l'offre d'enseignement supérieur et d'EFP** aux **besoins en compétences** en concevant et en dispensant des **programmes sectoriels transnationaux** intégrant l'apprentissage en milieu professionnel
- Déterminer **les compétences** qui sont nécessaires dans le domaine public pour résoudre les **défis sociétaux**

Durée du projet : 2 ou 3 ans

Calendrier : candidature au plus tard le **7 septembre 2021 à 17h**. L'appel à projets pour **2022** sera publié à l'automne.

Soutien financier : **1 millions €** pour un projet de **2 ans** et **1,5 millions** pour un projet de **3 ans** – **montant forfaitaire** (frais de personnel, frais de voyage, frais d'équipement, etc...)

Comment postuler ? [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES

- ▶ Liste des structures en recherche de partenaires
- ▶ MonProjetErasmus+
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

AC2 - Alliances pour l'éducation sectorielle en matière de compétences

Objectifs : créer de **nouvelles approches stratégiques** et établir une **coopération** en vue de solutions concrètes de **développement des compétences**, à court et moyen terme, dans des secteurs économiques donnés ou dans des domaines mettant en œuvre le pacte pour les compétences ;
Remédier aux **déficits de compétences** sur le marché du travail qui entravent la croissance, l'innovation et la compétitivité dans des secteurs ou domaines spécifiques, en visant à la fois **des initiatives à court terme et des stratégies à long terme**.

Ces alliances seront mises œuvre dans **les 14 écosystèmes industriels** définis dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe : **Tourisme**, Mobilité-transport-automobile, Aérospatial et défense, Construction, **Agroalimentaire**, Industries grandes consommatrices d'énergie à faible émission de carbone, Textiles, **Industries créatives et culturelles**, **Numérique**, **Energies renouvelables**, Electronique, Commerce de détail, Economie de proximité et sociale, **Santé**

Candidats éligibles : **organismes publics ou privés établis dans un pays participant au programme**. Par exemple : établissements d'enseignement supérieur, prestataires d'EFP, réseaux de prestataires d'EFP, PME ou grandes entreprises, instituts de recherche, organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, organismes publics, chambres de commerce, d'industrie ou du travail, chambres des métiers, hôpitaux ou établissements de soins, organismes proposant des services d'orientation de carrière, de conseil professionnel et d'information, services de l'emploi,

Le partenariat comprendra au moins 12 partenaires de 8 pays participant au programme dont :

- au moins 5 acteurs du marché (entreprises, sociétés, chambres du commerce, syndicats, associations professionnelles, ...)
- au moins 5 prestataires d'enseignement et de formation, dont au moins 1 EES et 1 prestataire d'EFP

Actions financées :

- Elaborer une **approche stratégique** de la coopération sectorielle en matière de compétences ;
- Mettre en place une **coopération durable** en matière de **développement des compétences** entre les principaux acteurs du secteur, y compris les partenaires sociaux, les prestataires d'enseignement et de formation, et les pouvoirs publics (niveau national et régional) ;
- Elaborer une **méthodologie commune** pour anticiper les besoins futurs en matière de compétences et suivre les progrès et l'évolution de la demande et de l'offre de compétences ;
- Concevoir et mettre en œuvre des **programmes d'études et des programmes de formation de base sectoriels européens** ;
- Concevoir un **plan d'action à long terme** pour le déploiement progressif des éléments livrables du projet une fois celui-ci terminé.

Durée du projet : 4 ans

Calendrier : candidature au plus tard le **7 septembre 2020 à 17h**. L'appel à projets pour **2022** sera publié à l'automne.

Soutien financier : 4 millions € pour un projet de 4 ans - **montant forfaitaire** (frais de personnel, frais de voyage, frais d'équipement, etc...)

Comment postuler ? [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES

- ▶ Liste des structures en recherche de partenaires
- ▶ Présentation des Alliances de l'innovation par l'Agence Erasmus + Education et formation
- ▶ MonProjetErasmus+
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Exemples de projets d'Alliances

► Alliances de la connaissance pour l'enseignement supérieur :

ERDI : renforcer le développement régional et les innovations

Date : janvier 2016 / décembre 2018 **Contribution** : 563 703 €

Thèmes : méthodes pédagogiques / dimension régionale et coopération / apprentissage ouvert et à distance

Objectifs : améliorer l'**employabilité** des diplômés et la **compétitivité** de l'économie régionale pour obtenir de meilleurs revenus à l'avenir ; favoriser l'**expertise**, l'**esprit d'entreprise** et la **co-crédation de connaissances en bioéconomie**.

Actions réalisées :

- Création de **programmes d'études conjoints, multidisciplinaires et internationaux**, qui desservent à la fois le secteur de la bioéconomie et les étudiants de chacune des régions
- Création d'**outils d'apprentissage numérique innovants**.
- Création d'un **réseau d'entreprises** visant à **stimuler les entreprises de bioéconomie** dans les régions en partageant des **modèles commerciaux et des idées**.

Participants : **Coordinateur** : **Université des sciences appliquées de Carélie du Nord** (université, Finlande).

10 Partenaires dont : **Université des sciences appliquées de Has** (Pays-Bas), **ENAMRO Global Consulting** (PME, Hongrie), **Slov – Mart** (producteurs de produits agricoles, Slovaquie), etc...

► Alliances sectorielles pour les compétences dans l'enseignement et la formation professionnels :

ESSA : une alliance sectorielle européenne pour les compétences dans le domaine du sport

Date : novembre 2016 / octobre 2019 **Contribution** : 499 286 €

Thèmes : questions relatives au marché du travail / orientation professionnelle / dialogue avec les décideurs

Objectifs : le projet vise à rapprocher les **prestataires d'éducation et de formation** avec les **professionnels du sport** afin de mieux comprendre les **compétences nécessaires à l'emploi des salariés** dans ce secteur du sport. Il vise également à clarifier les **opportunités de carrière et d'emploi** dans ce secteur.

Actions réalisées :

- Rédaction de **rapports nationaux des activités de recherche documentaire** et analyse de l'enquête sur les compétences des employeurs dans le sport.
- Rédaction d'un **rapport sur l'identification des besoins en compétences** (situation, tendances, perspectives et priorités pour le secteur du sport).
- Rédaction de **fiches d'information européennes et nationales** sur les priorités du marché du travail et du développement de la main-d'œuvre pour le secteur du sport et de l'activité physique.
- Participation à un **séminaire européen sur les compétences sportives** réunissant 82 participants de 24 pays en octobre 2019
- Elaboration d'un **plan de travail durable pour le sport**.

Participants : **Coordinateur** : **Observatoire européen du sport et de l'emploi** (réseau à l'échelle de l'UE, France). **23 Partenaires** dont : l'**association européenne des employeurs du sport** (France), l'**université catholique de Louvain** (Belgique), **KF innovative business** (entreprise, Irlande), **Instytut Sportu** (centre de recherche, Varsovie), **Institut polytechnique de Santarém** (établissement d'enseignement supérieur, Portugal), etc...

AC2 - Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse

Objectifs : les projets visent à renforcer **les capacités** des organisations qui travaillent avec des jeunes en dehors de l'apprentissage formel. Ils visent à promouvoir les **activités d'apprentissage non formel** dans les pays partenaires, en ciblant en particulier **les jeunes ayant moins d'opportunités**, dans le but d'améliorer les **niveaux de compétences** et de garantir la **participation active des jeunes à la société**.

Les projets doivent **se concentrer** sur **un ou plusieurs des domaines thématiques** tels que la participation et le dialogue politiques avec les décideurs ; l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités ; la démocratie, l'état de droit et les valeurs ; l'autonomisation, l'engagement et l'employabilité des jeunes ; la paix et la réconciliation après un conflit, l'environnement et le climat, la non-discrimination et l'égalité entre les femmes et les hommes ou les compétences numériques et entrepreneuriales.

Candidats éligibles : **tout organisme public ou privé travaillant dans le domaine de la jeunesse et établi dans un pays participant au programme**. Par exemple : une organisation, association ou ONG travaillant dans le domaine de la jeunesse, un conseil national de la jeunesse, une autorité publique (locale, régionale et nationale), un établissement d'enseignement ou de recherche, etc...

Le partenariat comprendra **au moins 2 partenaires** de **2 pays différents participant au programme**.

Actions financées :

- Elaboration **d'outils et de méthodes** favorisant le développement socioprofessionnel des animateurs socioéducatifs et des formateurs
- Elaboration de **méthodes d'apprentissage non formel**, en particulier celles qui encouragent l'acquisition/l'amélioration des compétences, y compris celles liées à l'éducation aux médias
- Création de **nouvelles formes d'actions de formation pratique** et de simulation de **cas pratiques** en société
- Organisation **d'événements**, de **séminaires**, **d'ateliers** ou **d'échanges de bonnes pratiques** utiles pour la coopération, la mise en réseau, la sensibilisation et l'apprentissage par les pairs
- Organisation **d'activités de mobilité** pour les **jeunes et/ou les animateurs socio-éducatifs** afin de tester les outils et méthodes mis au point par le partenariat.

Durée du projet : **1, 2 ou 3 ans**

Calendrier : candidature au plus tard le **1^{er} juillet à 17h**. L'appel à projets pour **2022** sera publié à l'automne.

Soutien financier : **subvention minimale de 100 000 €** et **maximale de 300 000 €** par projet.

Comment postuler ? [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES

- ▶ Liste des structures en recherche de partenaires
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Action clé 3 - Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

Les jeunes européens ensemble

Objectifs : créer **des réseaux** promouvant des **partenariats transfrontaliers**, qui seront gérés en étroite collaboration avec différentes organisations de jeunesse de toute l'Europe. Ces réseaux organiseront la **coopération et les échanges**, promouvront les **formations** et permettront **aux jeunes** eux-mêmes de mettre en place des **projets communs**, au travers **d'activités physiques ou en ligne**.

Candidats éligibles : tout organisme public ou privé travaillant avec ou en faveur des jeunes et établi dans un pays participant au programme. Par exemple : une organisation, association ou ONG travaillant dans le domaine de la jeunesse, un conseil national de la jeunesse, une autorité publique (locale, régionale et nationale), un établissement d'enseignement ou de recherche, etc...

Le partenariat comprendra **au moins 4 partenaires** de **4 pays différents participant au programme**.

Actions financées :

- **Activités facilitant l'accès et la participation des jeunes** aux activités politiques de l'UE qui se déroulent à tous les niveaux de la société (local, régional, national, européen) ainsi que dans différents contextes institutionnels (institutions formelles, coopération et apprentissage non formels, échanges informels, etc.).
- **Activités de mobilité**, y compris les échanges à des fins de mise en réseau ou de formation non formelle ou informelle.
- **Activités de sensibilisation, d'information, de diffusion et de promotion** (par exemple : séminaires, ateliers, campagnes, réunions, débats publics, consultations, etc.) sur les priorités stratégiques de l'UE dans le domaine de la jeunesse.
- Mise en œuvre de **méthodes et d'outils** conviviaux et normalisés, ainsi que de **méthodes de collaboration innovantes** pour le secteur de la jeunesse.
- Développement de **compétences et de savoir-faire** pour le suivi et l'évaluation des activités existantes, démontrant l'intérêt de la participation des jeunes à la société civile.

Durée du projet : 2 ans

Calendrier : candidature au plus tard le **24 juin à 17h pour 2021**. L'appel à projets pour **2022** sera publié à l'automne.

Soutien financier : subvention maximale de **150 000 €** par projet – **montant forfaitaire** (frais de personnel, frais de voyage, frais d'équipement, etc...)

Comment postuler ? [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES

- ▶ Mon projet Erasmus
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

AC3 - Actions Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur

Objectifs : promouvoir l'**excellence dans l'enseignement et la recherche** dans le domaine des études européennes dans le monde entier. Favoriser le **dialogue entre le monde universitaire et la société**, y compris les responsables au niveau local et au niveau de l'État. Générer des **connaissances et des idées** à l'appui de l'**élaboration des politiques de l'UE** et renforcer le rôle de l'UE en Europe à l'heure de la mondialisation.

Candidats éligibles : tout **établissement d'enseignement supérieur (EES) établis dans un pays participant au programme**. Les EES établis dans un pays participant au programme doivent être en possession d'une **charte Erasmus pour l'enseignement supérieur** valable.

Actions financées :

- **Modules :** programmes d'enseignement ou cours de courte durée dans le domaine des études européennes dispensés dans un établissement d'enseignement supérieur.
Durée minimale de chaque module de **40 heures d'enseignement** par année académique
- **Chaires :** postes d'enseignement spécialisés dans les études européennes réservés aux professeurs d'université. **Un seul professeur par chaire** et dispensant au **minimum 90 heures d'enseignement par année**.
- **Centres d'excellence :** visent à centraliser les compétences et les connaissances sur des sujets liés à l'Union européenne. Ils contribuent à établir des contacts avec les étudiants de facultés qui n'abordent habituellement pas les sujets relatifs à l'Union européenne, ainsi qu'avec les décideurs politiques, les fonctionnaires, la société civile organisée et le grand public.

Durée du projet : 3 ans

Calendrier : candidature au plus tard le **2 juin à 17h pour 2021**. L'appel à projets pour **2022** sera publié à l'automne.

Soutien financier : montant **maximal** de la subvention pour les **modules Jean Monnet : 30 000 €**, les **chaires Jean Monnet : 50 000 €** et les **centres d'excellence Jean Monnet : 100 000 €**

Comment postuler ? Candidature en ligne :

- ▶ [Modules Jean Monnet](#)
- ▶ [Chaires Jean Monnet](#)
- ▶ [Centre d'excellence Jean Monnet](#)

LIENS UTILES

- ▶ [Mon projet Erasmus](#)
- ▶ [Modèle de formulaire de candidature](#)
- ▶ [Modèle de convention de subvention](#)

AC3 - Actions Jean Monnet dans le domaine de la formation des enseignants

Objectifs : aider les **établissements scolaires et les prestataires d'EFP** à planifier, organiser et dispenser des contenus éducatifs sur l'Union Européenne dans leurs **activités scolaires et extrascolaires** en renforçant leurs **connaissances sur l'UE**.

Candidats éligibles : tout **établissement d'enseignement supérieur (EES)** ou **prestataires d'EFP établis dans un pays participant au programme**. Les **EES** établis dans un pays participant au programme doivent être en possession d'une **charte Erasmus pour l'enseignement supérieur** valable.

Actions financées :

- Fournir des **contenus et des méthodologies** pour les enseignants qui enseignent à différents niveaux et qui ont différentes formations et expériences
- Dispenser des **formations spécifiques individuelles ou collectives** (modulaires, résidentielles, hybrides ou en ligne) aux enseignants intéressés par l'UE et désireux d'intégrer les sujets sur l'UE dans leur travail quotidien.
- Développer des **expériences d'apprentissage** sur des sujets relatifs à l'Union européenne qui complètent les cours déjà existants (apprentissage collaboratif entre classes, co-enseignement)
- Mise en œuvre de **séminaires, cours d'été, cours intensifs** ou autres types d'expériences européennes impliquant d'autres parties prenantes.

Durée du projet : 3 ans

Calendrier : candidature au plus tard le **2 juin à 17h pour 2021**. L'appel à projets pour **2022** sera publié à l'automne.

Soutien financier : montant **maximal** de la subvention de **300 000 € par projet**.

Comment postuler ? [Portail "Funding & tender opportunities"](#)

LIENS UTILES

- ▶ [Mon projet Erasmus+](#)
- ▶ [Modèle de formulaire de candidature](#)
- ▶ [Modèle de convention de subvention](#)



Le **programme Europe Créative** soutient les projets dans les secteurs de la **culture** et de la **création**. Il dispose d'un budget de **2,4 milliards €** pour la **programmation 2021-2027**.

Ce programme a pour **objectifs** de développer et promouvoir le **patrimoine** et la **diversité culturelle et linguistique** de l'Union européenne. Il vise à accroître la **compétitivité** et le **potentiel économique** des **secteurs de la culture et de la création**. Cette nouvelle programmation vise également à répondre aux **besoins et aux défis** de ces secteurs en leur permettant de devenir plus **écologique**, plus **numérique**, plus **résilients** et plus **inclusif**.

Europe Créative **s'adresse à toute organisation publique ou privée des secteurs culturels et créatifs** établis dans un pays du programme ou pays partenaire dans le monde (ex : autorités locales et régionales, entreprises, ONG, PME, universités, associations, etc....).

Ce programme soutient **trois volets** :

- ▶ **Culture** : couvre tous les **secteurs de la culture et de la création** (à l'exception du secteur audiovisuel). Soutien des projets innovants à travers des projets de coopération, la mise en réseau, la traduction, le développement de plateformes européennes.
- ▶ **MEDIA** : couvre les **secteurs de l'audiovisuel et cinématographique**. Les appels MEDIA sont divisés en **quatre clusters thématiques** :
 - **Cluster Contenu** : Encourager la collaboration et l'innovation dans la création et la production d'œuvres de haute qualité.
 - **Cluster Entreprises** : promouvoir l'innovation, la compétitivité, l'évolutivité et les talents des entreprises pour renforcer l'industrie européenne par rapport aux concurrents mondiaux.
 - **Cluster Audience** : Renforcement de l'accessibilité et de la visibilité des œuvres pour leurs publics potentiels grâce aux canaux de distribution et au développement du public.
 - **Cluster Politique** : Soutenir les forums de discussion et d'échange sur les politiques, les études et les rapports. Promouvoir des activités de sensibilisation.
- ▶ **Transsectoriel** : couvre les activités dans **tous les secteurs culturels, créatifs et audiovisuels**.

Certaines actions de ces volets peuvent intéresser les **secteurs de l'éducation, la formation, l'apprentissage et l'orientation** car elles peuvent apporter un soutien financier à des projets visant à **développer une culture accessible et inclusive**, à **renforcer les capacités** notamment la numérisation, à développer des **programmes de formation** pour les professionnels des secteurs culturels, créatifs et audiovisuels, à **développer l'éducation cinématographique à destination des jeunes publics** et à favoriser les **échanges transnationaux de bonnes pratiques** et **d'apprentissage** par les pairs.

Le programme offre des **subventions** par le biais **d'appels à projets**. Un programme de travail annuel définit les priorités et les actions éligibles.

Le programme est géré par la **Commission européenne** via l'**Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA)**

LIENS UTILES

- ▶ Site Culture and Creativity de la Commission européenne
- ▶ Site de l'Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture
- ▶ Site Relais Culture Europe
- ▶ Programme de travail Europe Créative 2021/2027
- ▶ Bibliothèque de projets Europe Créative

Volet - Culture

Projets de coopération européens

Objectifs : renforcer la création et la circulation transnationales des œuvres et des artistes européens ; renforcer la capacité des secteurs culturels et créatifs européens à **développer les nouveaux talents, innover, prospérer et à générer des emplois et de la croissance dans ces secteurs.**

Candidats éligibles : tout organisme public ou privé des secteurs de la culture et de la créativité établis dans un pays participant au programme (ex : autorités publiques (locales, régionales et nationales), entreprises, ONG, PME, universités, associations, etc....).

Les partenariats sont **transnationaux** :

- **Projet à petite échelle** : minimum 3 partenaires de 3 pays éligibles différents.
- **Projets de moyenne échelle** : au moins 5 partenaires de 5 pays éligibles différents.
- **Projets à grande échelle** : au moins 10 partenaires de 10 pays éligibles différents.

Actions financées :

- Promouvoir la **mobilité transnationale des artistes et des professionnels** afin de leur permettre de coopérer au niveau international et de donner une dimension internationale à leur carrière ;
- Renforcer le **développement des publics** et améliorer l'**accès aux œuvres culturelles et créatives**, et au **patrimoine culturel matériel et immatériel** de l'Europe, en particulier pour les enfants, les jeunes, les handicapés et les catégories sous représentées ;
- Aider les secteurs de la culture et de la création à tirer pleinement parti des **nouvelles technologies** pour renforcer leur **compétitivité**, ainsi qu'à améliorer la **qualité de leurs services** ;
- Encourager le développement, l'expérimentation, la diffusion ou l'application de **nouvelles pratiques innovantes** ;
- **Soutenir les activités de renforcement des capacités, telles que la formation, la mise en réseau ou les activités d'accès au marché des différents secteurs.**

Durée du projet : durée maximale de **4 ans**.

Soutien financier : cette action soutiendra environ **130 projets**

- **Projet à petite échelle** : maximum 200 000 € - 80 % du total des coûts éligibles
- **Projet à moyenne échelle** : maximum 1 000 000 € - 70% du total des coûts éligibles
- **Projet à grande échelle** : maximum 2 000 000 € - 60% du total des coûts éligibles

Date limite pour candidater : candidature au **7 septembre 2021 à 17h** pour un début des actions entre **mars et mai 2022**. L'appel à projets pour 2022 sera publié à l'automne.

Comment postuler ?

- **Projet de coopération à petite échelle** : [Appel à candidature](#)
- **Projet de coopération à moyenne échelle** : [Appel à candidature](#)
- **Projet de coopération à grande échelle** : [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ Liste de recherche de partenaires : [petite échelle](#), [moyenne échelle](#) et [grande échelle](#)
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

▶ **Exemple de projet de coopération** : [MEWEM EUROPA](#) mentorat pour les femmes entrepreneuses dans l'industrie de la musique en Europe

Date : octobre 2020 / septembre 2022 **Contribution** : 200 000 €

Objectifs : gestion et animation d'un programme de mentorat à l'échelle européenne, visant à promouvoir le développement des compétences managériales des femmes, jeunes professionnelles de l'industrie de la musique.

Actions réalisées :

- Création d'une **plateforme** liée dédiée au mentorat féminin
- Création d'une **boîte à outils** de développement des compétences managériales
- **Activités de mobilité** entre les partenaires pour favoriser le partage d'expérience
- Développement d'un **réseau de femmes entrepreneuses** dans l'industrie de la musique en Europe

Participants : **Coordinateur Fédération nationale des labels et distributeurs indépendants** (fédération, France). **6 Partenaires** dont l'**Association roumaine des artistes du monde** (Association ; Roumanie), **VUT** (Association des entrepreneurs musicaux indépendants, Allemagne), **MIM** (Asso. des femmes de l'industrie de la musique, Espagne), **le LABA** (Cabinet d'experts, France), **Wallonie-Bruxelles International** (organisme public, Belgique) et **Music Austria** (association, Autriche).

Organisations culturelles paneuropéennes

Objectifs : financer des **orchestres européens** soutenant la **professionnalisation de jeunes artistes de haut niveau** issus d'un large éventail géographique de pays et permettant au public européen, en particulier aux jeunes, d'avoir accès à leurs spectacles. Elle vise également à permettre la **formation, la professionnalisation et des opportunités de performance** à de **jeunes artistes de haut niveau**.

Candidats éligibles : **orchestres établis dans un pays participant au programme**. Les candidats doivent avoir une existence **depuis au moins 2 ans** à la date limite de dépôt de la candidature.

Les candidats doivent recruter et former de **jeunes artistes européens** d'au moins **20 pays participant au programme**, afin de refléter le genre et la diversité culturelle européenne.

Actions financées : les candidatures devront développer des projets visant à **soutenir le renforcement des capacités et la professionnalisation des jeunes musiciens de grand talent**.

- Recrutement et formation de **jeunes artistes européens** de haut niveau afin de développer leurs compétences artistiques et professionnelles ;
- Organisation **d'activités de création et de performance** impliquant de jeunes artistes (concerts, festivals, spectacles, répétitions, vitrines de créateurs et d'artistes, etc....)
- Conception et mise en œuvre de **résidences d'artistes**, de **résidences virtuelles**, de **programmes de mentorat**, **d'activités d'apprentissage**, **de cours de formation**, de **programmes de développement professionnel**
- Organisation de **spectacles réguliers** à destination du grand public et notamment les jeunes.

Durée du projet : durée maximale de **3 ans**

Soutien financier : la Commission conclura un engagement pluriannuel avec des versements annuels. Elle soutiendra entre **3 et 5 projets**.

Subvention maximale de **1 800 000 €** - **Taux de cofinancement** maximal de 40% du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière pour la période 2021-2023 : **5 400 000 €**.

Date limite pour candidater : candidature au **26 août 2021 à 17h** pour un début des actions en **décembre 2021**. L'appel à projets pour 2022 sera publié **à l'automne**.

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ Liste de recherche de partenaires
- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Cluster entreprise

Renforcer les talents et compétences des médias européens

Objectifs : encourager les **talents et les compétences** des professionnels du secteur audiovisuel ; Renforcer les **capacités des professionnels** du secteur audiovisuel **à s'adapter aux nouveaux processus créatifs et aux nouveaux modèles d'entreprise** pour maximiser et exploiter pleinement les possibilités de l'innovation numérique dans tous les formats et pour toutes les plateformes.

Candidats éligibles : toute **organisation publique ou privée** dans le secteur de l'audiovisuel établie dans un pays participant au programme (ex : autorités publiques (locales, régionales et nationales), entreprises, ONG, PME, universités, associations, etc....).

Publics cibles : **professionnels de l'industrie audiovisuelle**, en particulier les jeunes professionnels et start-ups.

Les candidatures doivent porter sur des activités qui visent à développer la capacité des professionnels de l'audiovisuel **dans les domaines suivants :**

- Marketing, promotion et nouveaux modes de distribution et d'exploitation, acquisition de compétences numériques
- Ecologisation de l'industrie audiovisuelle
- Gestion financière et commerciale
- Formation au développement, à la production et à la post-production d'œuvres audiovisuelles
- Entrepreneurat, nouvelles créations d'entreprises

Actions financées :

- Mise en œuvre de **cours de formation physiques et/ou en ligne**, de **programmes de mentorat** basés pour faciliter l'apprentissage et l'acquisition de nouvelles compétences dans l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle, en particulier les compétences numériques
- Développer de **nouveaux modèles** d'entreprise et renforcer la **coopération internationale** dans le secteur audiovisuel
- Encourager la **coopération** entre les acteurs de différents groupes de pays pour assurer le **transfert de connaissances**, les possibilités de **mentorat pertinentes** et renforcer les **capacités des professionnels** des pays à faible capacité audiovisuelle
- Promouvoir des **stratégies commerciales** qui garantissent une industrie plus **durable** et plus **respectueuse** de l'environnement, ainsi que la **diversité et l'intégration**
- Encourager et soutenir **les jeunes talents** dans le secteur

Durée du projet : 12 mois maximum

Soutien financier : **taux maximum de cofinancement de 80%** du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière de **8 millions €**.

Date limite pour candidater : candidature au **26 août 2021 à 17h** pour un début des actions en décembre **2021**. L'appel à projets pour 2022 sera publié **à l'automne**.

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention

Développement des publics et éducation au cinéma

Objectifs : encourager le **développement et l'engagement du public** pour les films et œuvres audiovisuelles européens ; développer **l'éducation cinématographique du grand public** notamment à destination du jeune public.

Candidats éligibles : toute organisation publique ou privée établie dans l'un des pays participant au volet MEDIA (PME, organisations à but non lucratif, associations, organisations caritatives, fondations, autorité publique, etc.),

Le projet doit reposer sur une proportion significative **d'au moins 50%** d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes et **présenter** une audience européenne **impliquant au moins 5 pays participant** au volet MEDIA.

Actions financées : les candidats doivent proposer des projets innovants, utilisant notamment de nouveaux outils numériques visant à :

- accroître **l'intérêt et la connaissance du public** pour les films et les œuvres audiovisuelles européens, y compris les programmes spécifiques sur le patrimoine cinématographique,
- accroître **l'impact paneuropéen** et la **sensibilisation du public**
- promouvoir et accroître la **contribution des films et des œuvres audiovisuelles européens existants**, y compris les catalogues de films conservés, au développement du public et à l'éducation.

Durée du projet : entre 24 et 36 mois

Soutien financier : taux maximum de cofinancement de 70% du total des coûts éligibles Montant de l'enveloppe financière 5 millions €.

Date limite pour candidater : 5 octobre 2021 Candidature au 5 octobre 2021 à 17h pour un début des actions **entre mars et avril 2022**. L'appel à projets pour 2022 sera publié **à l'automne**.

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention
- ▶ Liste de recherche de partenaires

▶ **Exemple de projet** Education cinématographique : [CINED](#) un outil d'éducation cinématographique européen efficace pour 2020

Date : septembre 2018 / février 2021 **Contribution :** 647 942, 22 €

Objectifs : ce projet cible les jeunes et les enseignants et vise à développer leurs connaissances et un goût durable pour le cinéma européen indépendant. Il vise également à développer l'esprit critique des jeunes et plus largement leur éducation par le cinéma.

Actions réalisées :

- Création d'un **portail** et une **plateforme numérique** innovante pour des projections publiques gratuites dans 45 pays de l'UE en 9 langues.
- Développement **d'outils pédagogiques** favorisant l'éducation par le cinéma auprès des jeunes.
- Mise en œuvre **d'activités pédagogiques et de formations** pour enseigner le cinéma à destination des jeunes et des enseignants.

Participants : **Coordinateur :** Institut Français (établissement public, France). **9 Partenaires** dont : **A Bao A Qu** (association culturelle, Espagne), **Arte Urbana collectif** (collectif d'artistes, Bulgarie), **la cinémathèque française** (organisation cinématographique, France), **Get** (Institut de formation audiovisuelle, Italie) etc...

Volet : Transsectoriel

Les partenariats pour le journalisme

Objectifs : encourager la **coopération systémique** entre les **organisations professionnelles de médias d'information** pour améliorer la **viabilité et la compétitivité** du journalisme produit par des professionnels. Elle vise également à soutenir **l'expérimentation de modèles commerciaux innovants** et le partage des **meilleures pratiques** entre pairs, ainsi qu'à soutenir les **collaborations, normes et formats journalistiques innovants**.

Candidats éligibles : toute **organisation publique ou privée** établie dans l'un des pays participant au programme Europe créative (PME, organisations à but non lucratif, associations de média, fonds journalistiques, organisation de formation axées sur les professionnels des médias, etc...).

La candidature doit être soumise par un **consortium** composé **d'au moins 3 partenaires** provenant **d'au moins 3 pays différents** participant au programme Europe Créative.

Les projets doivent **couvrir une ou plusieurs** des priorités suivantes :

- ▶ **Priorité 1 :** Favoriser la transformation collaborative des entreprises
- ▶ **Priorité 2 :** Encourager les projets de journalisme collaboratif

Actions financées :

- Développer de **meilleurs modèles de revenus**, des **modèles de gestion**, de **nouvelles approches du développement** de l'audience et du marketing ou de **nouvelles normes professionnelles/ techniques communes**, etc...
- Fournir une **assistance aux petites organisations** afin qu'elles se préparent à l'activité commerciale.
- Concevoir **des formations en ligne et des ateliers** pour les professionnels des médias, des **programmes d'échange**, des **cartographies des meilleures pratiques**, la production de **guides pratiques**, le développement et le test de **plateformes et de solutions techniques** pour échanger des idées et des meilleures pratiques, etc...

Durée du projet : maximum 24 mois

Soutien financier : taux maximum de cofinancement de 80% du total des coûts éligibles. Montant de l'enveloppe financière 7 600 000 €.

Date limite pour candidater : candidature au **26 août 2021 à 17h** pour un début des actions en **décembre 2021**. L'appel à projets pour 2022 sera publié **à l'automne**.

Comment postuler ? [Appel à candidature](#)

LIENS UTILES

- ▶ Le cadre de l'appel à propositions
- ▶ Modèle de formulaire de candidature
- ▶ Modèle de convention de subvention
- ▶ Liste de recherche de partenaires



Horizon Europe constitue le programme-cadre de l'Union européenne pour **la recherche et l'innovation (PCRI)**. Il dispose d'un budget total de **94.5 milliards €** pour la **période 2021-2027**.

Ce programme-cadre a pour **objectifs** de renforcer les bases scientifiques et technologiques et de stimuler la compétitivité de l'Union européenne. Il vise à **concrétiser** les priorités politiques stratégiques de l'Union, à offrir une **meilleure visibilité** à la recherche et à l'innovation de pointe et à **faire face** aux **problématiques mondiales actuelles**.

Ce programme s'adresse à **toutes organisations publiques ou privées**. Tous les acteurs de la recherche peuvent ainsi participer : organismes publics, établissements d'enseignement supérieur, entreprises...

Le programme Horizon Europe se décline en **quatre piliers** :

- ▶ **Pilier 1. "L'excellence scientifique"** (non éligible au dispositif Project'Eur) vise à soutenir :
 - des projets de recherche fondamentale à travers le Conseil européen de la recherche.
 - le financement de recrutements, d'échanges et des bourses pour les chercheurs dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie.
 - la mise en réseau, l'accès et le développement dans des infrastructures de recherche.
- ▶ **Pilier 2. "Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne"** vise à soutenir les travaux et les recherches liés aux **problématiques sociétales** et comporte **6 clusters** :
 - **cluster 1** : Santé
 - **cluster 2** : Culture, créativité et société inclusive
 - **cluster 3** : Sécurité civile pour la société
 - **cluster 4** : Numérique, industrie et espace
 - **cluster 5** « climat, énergie et mobilité »
 - **cluster 6** « alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement »
- ▶ **Pilier 3. "Europe innovante"** vise à soutenir :
 - L'innovation en lien avec les niveaux nationaux et locaux par la création d'un **Conseil européen de l'innovation**.
 - L'organisation des **écosystèmes européens d'innovation**.
- ▶ **Pilier 4 "Elargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche"** vise à :
 - Elargir la participation et propager l'excellence
 - Réformer et consolider le système européen de recherche et innovation

Le programme offre des **subventions** par le biais **d'appels à projets**. Un programme de travail annuel définit les priorités et les actions éligibles.

Ce programme est géré par **le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**.

LIENS UTILES

- ▶ Site français Horizon Europe
- ▶ Site de la Commission européenne Horizon Europe
- ▶ Bibliothèque de projets soutenus
- ▶ Réseau EUCLIDE
- ▶ Guide Horizon Europe

Opportunités dans le cadre des clusters

Objectifs : le programme Horizon Europe prévoit le regroupement **d'activités de recherche et d'innovation** au sein de **clusters** intégrés et décloisonnés. Ces clusters sont déclinés autour de « **destinations** », c'est-à-dire des **domaines d'intervention** dont les activités seront mises en œuvre principalement au moyen de **projets collaboratifs**, sélectionnés sur la **base d'appels à propositions compétitifs**.

Le pilier 2 comporte **6 clusters** :

- **cluster 1** : Santé
- **cluster 2** : Culture, créativité et société inclusive
- **cluster 3** : Sécurité civile pour la société
- **cluster 4** : Numérique, industrie et espace
- **cluster 5** « climat, énergie et mobilité »
- **cluster 6** « alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement »

Certains clusters peuvent financer des activités liées à l'**éducation**, à la **formation**, à l'**orientation** ou à l'**apprentissage** concernant les thématiques qu'ils abordent.

Bénéficiaires : tout **organisme public ou privé** dont entreprise, autorité publique (locale, régionale ou nationale), groupe ou institution de recherche relevant d'université ou d'institut de recherche, organisation et chercheur de pays tiers, organisation internationale ou de la société civile....

Partenariat : consortium d'au moins **3 entités légales** issues de **3 Etats membres ou associés** différents (ne s'applique pas pour les **actions de coordination**).

Trois types d'actions financées :

- ▶ **Action d'innovation (IA) :**
 - **Production de concepts pour un produit, un procédé ou un service, nouveaux ou améliorés.**
 - **Cofinancement UE : 70%** des dépenses éligibles pour les partenaires à but lucratif et 100% pour les autres.
- ▶ **Action de recherche et d'innovation (RIA) :**
 - Production de nouvelles connaissances, étude de la faisabilité d'une technologie, produit, procédé, service ou solution, nouveaux ou améliorés.
 - Cofinancement UE : **100%** des dépenses éligibles
- ▶ **Action de coordination et de soutien (CSA) :**
 - Actions d'accompagnement de standardisation, dissémination, sensibilisation et communication, mise en réseau, de coordination et de soutien, de dialogues politiques ou d'apprentissages mutuels et études.
 - Cofinancement UE : **100%** des dépenses éligibles

Exemples d'appels à propositions (AAP) ouverts pour 2021-2022 des clusters 2, 4 et 6

Thématique	Intitulé	Objectifs	Type d'action	Budget indicatif des projets
Cluster 2 : Culture, créativité et société inclusive				
Destination 1 - Recherche innovante sur la démocratie et la gouvernance				
Remodeler les démocraties	Education à la démocratie HORIZON-CL2-2022-DEMOCRACY-01-04	<ul style="list-style-type: none"> • Construire une base factuelle solide pour la refonte des programmes d'études en faveur de la démocratie, en mettant l'accent sur la participation et l'engagement actifs des élèves dans ce processus. • Développer des boîtes à outils pour renforcer les aspects humanistes et civiques de l'éducation en vue de promouvoir la citoyenneté démocratique active et l'autonomisation, y compris par des approches expérimentales. • Renforcement des processus démocratiques dans l'éducation par l'implication des citoyens dans la définition des contenus éducatifs, des environnements d'apprentissage et des objectifs. 	RIA	Budget de 2 à 3 M€
Destination 3 - Recherche innovante sur les transformations sociales et économiques				
L'inclusion en période de changement	S'attaquer aux mauvais résultats d'apprentissage en matière de compétences de base et d'abandon scolaire précoce aux niveaux national, régional et local en Europe HORIZON-CL2-2021-TRANSFORMATIONS-01-04	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la recherche et l'action politique pour remédier au faible niveau de compétences de base et de compétences numériques et prévenir l'abandon scolaire • Analyser et recommander des approches politiques possibles pour remédier à l'insuffisance des résultats scolaires. • Explorer les bonnes pratiques en matière d'orientation scolaire et d'actions de tutorat dans les contextes éducatifs actuels, en s'attaquant aux faibles résultats en matière de compétences de base ainsi qu'à l'abandon scolaire précoce, afin de soutenir les acteurs de l'éducation et de favoriser l'inclusion scolaire. 	RIA	Budget de 2 à 3 M€
L'inclusion en période de changement	Intégration des nouvelles technologies émergentes dans l'éducation et la formation HORIZON-CL2-2021-TRANSFORMATIONS-01-05	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la compréhension des obstacles, des problèmes d'accessibilité et des risques liés à l'utilisation des technologies émergentes pour l'enseignement et l'apprentissage, et envisager le cadre d'une numérisation durable de l'enseignement et de l'apprentissage à l'avenir. • Soutenir les systèmes d'éducation et de formation par des recherches sur l'adaptation et l'intégration de l'utilisation des pédagogies numériques, afin d'augmenter et d'étendre l'apprentissage, tout en maintenant sa dimension humaine et sa pertinence sociale. • Partager les preuves et les bonnes pratiques pour doter les enseignants, les formateurs, les responsables de l'éducation et les apprenants des compétences nécessaires pour utiliser les technologies de manière créative, critique, compétente et inclusive. 	RIA	Budget de 2 à 3 M€

Cluster 4 : Numérique, industrie et espace			
Destination 5 - Autonomie stratégique ouverte en matière de développement, de déploiement et d'utilisation des infrastructures, services et applications spatiaux mondiaux			
Autonomie stratégique dans le développement, le déploiement et l'utilisation des infrastructures, services, applications et données de l'espace mondial	Éducation et compétences pour le secteur spatial de l'UE HORIZON-CL4-2022-SPACE-01-72	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un aperçu structuré de l'offre éducative dans l'UE, y compris la formation continue pour le secteur spatial de l'UE. • Identification des besoins en éducation et en compétences dans le secteur spatial de l'UE et des nouvelles connaissances éducatives pertinentes répondant aux besoins émergents et futurs. • Evaluer l'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du secteur • Développer des actions de promotion des emplois et des carrières dans le domaine spatial dans les cours de licence et de master 	CSA Budget > à 3 M€
Destination 6 - Un développement éthique et centré sur l'humain des technologies numériques et industrielles			
Un développement éthique et centré sur l'homme des technologies numériques et industrielles	Apprentissage en réalité augmentée - Engager et interagir HORIZON-CL4-2022-HUMAN-01-XX 5-D2-BAT-16-2021	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des applications innovantes de réalité augmentée pour l'apprentissage, la formation et l'éducation. • Tester et soutenir l'adoption d'outils de réalité virtuelle éprouvés et réussis, afin de faire de l'Europe un leader dans le domaine des technologies de pointe pour l'éducation. 	IA Budget de 5 à 8 M€
Un développement éthique et centré sur l'homme des technologies numériques et industrielles	Compétences de la main-d'œuvre pour l'industrie 5.0 HORIZON-CL4-2021-HUMAN-01-26	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une évaluation quantitative et qualitative de la nature des transformations des emplois dans le contexte de la 4e révolution industrielle, en estimant et en cartographiant les professions émergentes • Développer des conseils et des recommandations, y compris des pistes pour de nouveaux systèmes d'apprentissage et de formation, à l'intention des décideurs politiques, des entreprises et des particuliers, afin de réduire les déficits de compétences, de faire face aux éventuels effets du chômage, de favoriser la compétitivité industrielle tout en renforçant l'inclusion. 	RIA Budget > à 5 M€
Cluster 5 « climat, énergie et mobilité »			
Destination 3 : Un approvisionnement énergétique durable, sûr et compétitif			
Un approvisionnement énergétique durable, sûr et compétitif	Durabilité et aspects éducatifs des technologies des énergies et des carburants renouvelables HORIZON-CL5-2021-D3-01-02	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement des efforts de formation et de requalification dans les secteurs des énergies renouvelables et des technologies des carburants renouvelables. • Mettre en place et lancer un programme structuré pour promouvoir une approche multidisciplinaire innovante de l'enseignement en faveur de la durabilité de toutes les formes d'énergie renouvelable. • Développer et gérer un programme industrie-université axé sur la formation pratique. • Identifier et agir sur les lacunes en matière de connaissances, et identifier les possibilités de recyclage sur la base de programmes de formation et de contenus de cours réorganisés. 	CSA Budget > à 2,5 M€

Cluster 6 « alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement »		
Destination 6 - Communautés rurales, côtières et urbaines résilientes, inclusives, saines et vertes		
Communautés rurales, côtières et urbaines résilientes, inclusives, saines et vertes	Intérieur et extérieur : innovation éducative avec des solutions basées sur la nature HORIZON-CL6-2021-COMMUNITIES-01-06	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des scénarios d'apprentissage, des activités éducatives formelles et informelles et des programmes de formation pour les enseignants afin d'intégrer la biodiversité et les solutions fondées sur la nature dans l'enseignement à tous les niveaux. • Mettre en place un réseau multidisciplinaire et paneuropéen de professionnels de l'éducation, de chercheurs, d'autorités publiques, de multiplicateurs et de la société civile afin d'intégrer et de contribuer à la sensibilisation et à l'intégration de la recherche et de l'innovation européenne liée aux solutions fondées sur la nature dans les écoles primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, etc..
		Budget > à 5 M€
		CSA
Destination 7 - Gouvernance innovante, observations environnementales et solutions numériques à l'appui du Green Deal		
Gouvernance innovante, observations environnementales et solutions numériques à l'appui du Green Deal	Éducation sur la bioéconomie, y compris les secteurs biosourcés, pour les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire en Europe HORIZON-CL6-2021-GOVERNANCE-01-11	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions de sensibilisation aux avantages environnementaux, sociaux et économiques de la bioéconomie durable et circulaire et de ses secteurs, parmi les jeunes au niveau préscolaire, élémentaire et secondaire. • Proposer de nouvelles approches d'éducation et de formation des nouvelles générations aux comportements durables, circulaires et pour devenir des consommateurs responsables. • Développer des approches innovantes pour fournir une boîte à outils avec du matériel éducatif et d'information, comme des vidéos, des jeux, des médias sociaux, des concours de prix pour les enfants et les jeunes adultes dans les écoles secondaires. • Renforcement de la coopération entre les enseignants, les parents et les jeunes en développant de nouvelles approches.
		Budget > à 2 M€
		CSA

Exemple de projet Horizon 2020

- **Action de coordination et de soutien : [Edu-Arctic](#) Programme éducatif innovant attirant les jeunes vers les sciences naturelles et la recherche polaire**

Date : mai 2016 / juillet 2019 **Contribution :** 1 798 028,75 €

Thème : des moyens innovants pour rendre l'enseignement des sciences et les carrières scientifiques attrayants pour les jeunes

Objectifs : le projet est dédié aux **jeunes étudiants âgés de 13 à 20 ans et à leurs enseignants** et vise à développer un **programme à grande échelle** pour renforcer l'enseignement des sciences naturelles dans les établissements scolaires et notamment la recherche polaire.

Actions réalisées :

- Création de **webinaires** sur les sciences naturelles et la recherche polaire.
- Création d'une **encyclopédie « Polarpedia »** en 5 langues européennes ressemblant les connaissances en matière de recherche polaire.
- Mise en œuvre d'un **concours** pour les élèves européens en coopération avec leurs enseignants où les lauréats pourront participer à une expédition polaire.
- Mise en œuvre d'**ateliers et de formations** des enseignants aux domaines des sciences naturelles.

Participants : **Coordinateur :** Institut de géophysique de l'Académie polonaise des sciences (institut de recherche, Pologne). **5 Partenaires** dont : l'**Université de Versailles** (université, France), **Nordurslodagattin Ehf** (cabinet de consultants, Islande), **Jardfeingi** (Institut géologique, îles Féroé), **NIBIO** (Institut de recherche, Norvège) et **American Systems** (Entreprise de logiciels, Pologne).

- **Action d'innovation : [Némésis](#) Nouveau modèle éducatif permettant le développement des compétences en innovation sociale**

Date : octobre 2017 / juillet 2021 **Contribution :** 2 237 875 €

Thème : éducation et compétences, responsabiliser les jeunes innovateurs européens

Objectifs : concevoir, développer et tester un **nouveau modèle** éducatif pour doter les **élèves de l'enseignement primaire et secondaire** de **compétences**, de **valeurs** et d'**outils d'innovation sociale** ; permettre aux jeunes de devenir des **penseurs sociaux créatifs**, de développer un **esprit d'entreprise** et de devenir des **acteurs du changement social** dans un monde.

Actions réalisées :

- Création d'un **réseau européen de praticiens** de l'innovation sociale désireux d'interagir avec les étudiants
- Création d'une **plateforme** d'apprentissage ouvert d'innovation sociale donnant accès à des modèles et des ressources éducatives spécifiques
- Mise en place d'**ateliers de co-création** de ressources éducatives liées à l'éducation sociale dans les pays partenaires.

Participants : **Coordinateur :** Université Friedrich-Alexander d'Erlangen-Nuremberg (Université, Allemagne). **13 partenaires** dont : l'**Association européenne des directeurs d'écoles** (association, Pays-bas), l'**Association culturelle Comenzemos Empezemos** (association, Espagne), **Social Enterprise International LTD** (entreprise sociale, RU), **Baroume** (ONG environnemental et humanitaire, Grèce), **Groupe scolaire de Maya** (établissement scolaire, Portugal), etc...

- **Action de recherche et d'innovation : [ISOTIS](#) Education inclusive et soutien social pour lutter contre les inégalités dans la société**

Date : janvier 2017 / décembre 2019 **Contribution :** 4 999 678, 75 €

Thème : s'attaquer à la racine des inégalités, de nouvelles politiques pour l'équité dans l'éducation dès le plus jeune âge

Objectifs : contribuer à l'**élaboration de politiques et de pratiques efficaces** pour **lutter contre les inégalités** dès le plus jeune âge ; analyser la nature, les causes et l'impact des inégalités sociales et éducatives dans le contexte des processus socio-économique, culturels et institutionnels.

Actions réalisées :

- Création d'une **boîte à outils** de pédagogies efficaces et inclusives dans les centres d'éducation et d'accueil de la petite enfance et les écoles primaires pour lutter contre les inégalités
- Mise en œuvre de **programme de formation** du personnel des centres et des écoles afin d'améliorer la qualité et l'inclusion
- Création de **programmes interconnectés** pour les parents, les salles de classe et les professionnels utilisant des environnements d'apprentissage virtuels pour travailler dans des contextes linguistiquement divers.

Participants : **Coordinateur :** Université d'Utrecht (Université, Pays-Bas). **17 Partenaires** dont : **Université de Coimbra** (université, Portugal), **Association internationale pas-à-pas** (association favorisant développement holistique des jeunes enfants, Pays-bas), **Institut de recherche et d'information sur le volontariat** (Institut de recherche, France), **l'université d'Oxford** (université, RU), etc...

Programme Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs



Ce **nouveau programme** est issu de la **fusion** des programmes européens « Europe pour les citoyens », « Droits, égalité et citoyenneté » et « Justice ». Il disposera d'un **budget** de **1,55 milliard €** pour la programmation 2021-2027.

Il a pour **objectifs** de protéger et promouvoir les **droits civiques et les valeurs** consacrés dans les traités, **d'encourager l'engagement des citoyens et leur participation à la vie démocratique**, afin de **soutenir et développer** davantage des **sociétés ouvertes** fondées sur l'état de droit, démocratiques, égales et inclusives, et lutter contre la violence.

Ce programme s'adresse à **toute organisation publique ou privée** établie dans un pays du programme ou pays partenaire, active dans le domaine de la citoyenneté européenne. Accès limité aux organisations à but lucratif et organisations internationales, en fonction du volet.

Ce programme s'articule autour de **quatre volets** :

- ▶ **Valeurs de l'Union** : vise à la protection et au renforcement de la démocratie et de l'état de droit au niveau local, régional, national et transnational
- ▶ **Égalité, droits et égalité des sexes** : vise à promouvoir l'égalité et à combattre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle
- ▶ **Engagement et participation des citoyens** vise à encourager l'engagement des citoyens et à leur participation active à la vie démocratique de l'Union.
- ▶ **Daphné** : vise à lutter contre la violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes vulnérables.

Ces différents volets peuvent intéresser les **secteurs de l'éducation, de la formation ou de l'apprentissage** en développant un certain nombre **d'activités** (ex : la création et mise en œuvre de **programme de cours** visant à sensibiliser les citoyens sur les thématiques défendues par les volets, la création et mise en œuvre de **programme de formation** pour renforcer les compétences et connaissances des salariés dans la lutte contre le harcèlement au travail, des **cartographies des meilleures pratiques** en matière de lutte contre les violences faites aux personnes vulnérables, **des ateliers** visant à l'insertion dans le monde du travail des personnes en difficultés professionnelles, **des boîtes à outils**, etc...)

Le programme est géré par l'**Agence exécutive « Education, Audiovisuel et Culture » (EACEA)**.

La durée du projet est comprise entre **12 et 36 mois** selon le type d'appel à projets.

Le **taux maximum de cofinancement** de l'UE est de **90% du total des coûts éligibles**. Les possibilités de subventions sont **plafonnées** selon les types d'appels à projets.

Le programme offre des **subventions** par le biais **d'appels à projets**. Un programme de travail annuel définit les priorités et les actions éligibles.

LIENS UTILES

- ▶ Règlement consolidé
- ▶ Programme de travail 2021/2022
- ▶ Site officiel de l'Agence exécutive « Education, audiovisuel et Culture »
- ▶ Publication des appels
- ▶ Bibliothèque de projets

► Exemple de projet « Programme Europe pour les citoyens »

► Historia Magistra aux Sources de l'Europe pour innover son présent

Date : octobre 2018 / mars 2020 **Contribution** : 103 570 €

Actions : Mémoire européenne

Objectifs : ce projet vise à l'**éducation et à la sensibilisation** à l'histoire de l'Europe **des jeunes européens**. Il vise à analyser le passé de l'Europe pour mieux comprendre la situation actuelle de l'Union européenne dans son fonctionnement et ses dysfonctionnements.

Actions réalisées :

- Création d'une **plateforme** en ligne documentant le projet (newsletter, publications, vidéos, etc..)
- Création de **nouveaux outils pédagogiques**, inspirés des méthodes d'apprentissage non formel et adaptés aux collégiens et lycéens.
- **Visites culturelles** de la maison Jean Monnet et du musée de la 1^{ère} Guerre mondiale à Meaux.
- **Création d'une exposition** avec les jeunes participants, rassemblant des affiches, des dessins et des poèmes qu'ils ont réalisés sur la tolérance, la solidarité, la propagande et les fakes news.
- **Programme de formation** d'étudiants universitaires à l'animation de débats.

Coordinateur : Association Jean Monnet (Association, France).

► Exemple de projet « Programme Justice »

► Renforcer les compétences du personnel pénitentiaire en Europe

Date : septembre 2019 / septembre 2021 **Contribution** : 324 552,40 €

Thème : Formation / Compétence / Droits des détenus

Objectifs : Ce projet vise à renforcer les capacités du personnel pénitentiaire grâce à l'acquisition de compétences spécifiques liées à la protection des droits de l'homme, en mettant l'accent sur les besoins et les droits particuliers des détenus étrangers, conformément au droit européen et international.

Actions réalisées :

- **Cartographie** des lacunes de formation liées à la protection des droits de l'homme et les droits des détenus étrangers au sein du personnel pénitentiaire
- **Cartographie** des meilleures pratiques existantes dans les pays partenaires pour garantir et renforcer le respect des droits des détenus.
- Conception et production de **programmes de formation**, de matériels et d'outils innovants ciblant les formateurs du personnel pénitentiaire de première ligne ainsi que le personnel civil de première ligne des prisons.

Participants : **Coordinateur** : Université de Naples (Université, Italie). **7 Partenaires** dont : l'**Université de Barcelone** (Université, Espagne), le **Médiateur de la République d'Albanie** (Organisation publique, Albanie), **Antigone Onlus** (Association de défense des droits, Italie), **Prodos** (cabinet de consultants, Italie), etc...

► Exemple de projet « Programme droits, égalité et citoyenneté »

► Développement d'un cours en ligne ouvert et massif (MOOC) sur les violences basées sur le genre pour les entreprises

Date : septembre 2019 / août 2021 **Contribution** : 273 680,32 €

Thème : Formation / harcèlement sexuel / développement de cours en ligne

Objectifs : ce projet vise à **sensibiliser les entreprises** sur les conséquences négatives du **harcèlement sexuel** et des **violences basées sur le genre**. Il vise également à réduire le **harcèlement sexuel** et les **comportements sexistes** sur le lieu de travail grâce à un **cours en ligne ouvert et massif** pour tous les salariés combinés à des sessions de formation.

Actions réalisées :

- **Cartographie des meilleures pratiques** des partenaires pour réduire le harcèlement sexuel sur le lieu de travail
- Création d'un **cours en ligne** ouvert et massif pour tous les salariés et les syndicats pour sensibiliser sur le harcèlement sexuel
- Mise en place d'**ateliers de formation** des formateurs aux situations de harcèlement sexuel.
- Création d'un **guide de ressources** pour l'orientation vers les associations d'aide aux victimes.

Participants : **Coordinateur** : le **Mouvement pour l'égalité entre les femmes et les hommes** (ONG, Belgique) (Université, Italie). **2 Partenaires** dont : **Psytel** (coopérative d'experts travaillant dans le domaine de la prévention des violences faites aux femmes, France) et **Amazone** (centre de documentation sur la politique du genre, Belgique)

Les **programmes Interreg** représentent les programmes de **coopération territoriale européenne**. Cette coopération constitue un des objectifs de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Les programmes INTERREG visent la **réduction des disparités** économiques entre les différentes régions et le **développement durable et équilibré** de l'Union européenne.

La **Région Centre-Val de Loire** est concernée par **deux programmes INTERREG** :

- ▶ **Le programme transnational INTERREG EUROPE DU NORD-OUEST** : Vise à soutenir des **projets d'expérimentation** destinés à répondre à des enjeux communs dans l'espace Europe du Nord-Ouest composé de 7 pays : Irlande, Pays-Bas, Allemagne (länder de l'ouest), Luxembourg, Belgique, Suisse et France (8 régions du nord)
- ▶ **Le programme interrégional INTERREG EUROPE** : Vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques et programmes de développement régionaux par le soutien de **projets d'échanges d'expériences**. Il permet ainsi aux acteurs des 27 pays membres de l'Europe, ainsi que de la Norvège et de la Suisse, de confronter leurs différentes opérations et de dégager des solutions plus efficaces dans le but d'améliorer la gestion de leurs politiques publiques.

Ces programmes s'adressent à toutes les **organisations publiques ou privées** dont les entreprises, les autorités publiques (locales, régionales ou nationales), les collectivités, les associations, les organisations non gouvernementales, etc... Ces programmes imposent des **partenariats** réunissant **au moins trois acteurs européens**.

Ces programmes peuvent intéresser les **secteurs de l'éducation, l'orientation, l'apprentissage et la formation** car ils peuvent soutenir des projets visant à **améliorer** l'efficacité et l'inclusivité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité.

Ces 2 programmes sont mis en œuvre par le biais de **projets sélectionnés dans le cadre d'appels à propositions et** menés en coopération par **plusieurs** organismes européens.

Ces programmes soutiennent les projets retenus avec un **taux de cofinancement** de **60%** des **dépenses éligibles** pour le programme **Interreg Europe du Nord-Ouest** et de **80 %** au maximum pour le programme **Interreg Europe**.

Ces deux programmes Interreg sont **gérés** en France par la **Région Hauts-de-France**.

- **au niveau national**, un **Point de Contact National** (PCN - Région Hauts-de-France), représentant de chaque programme, est chargé de diffuser des informations liées à ce programme et de conseiller les porteurs de projets.
- **au niveau régional**, un **Point de Contact Régional** (PCR), correspondant local, est également chargé de sensibiliser et d'informer au sujet des opportunités apportées par les programmes de coopération territoriale européenne, mais également d'accompagner et de suivre les porteurs du territoire régional.

LIENS UTILES

- ▶ Interreg Europe
- ▶ Interreg Europe du Nord-Ouest
- ▶ Bibliothèque de projets
- ▶ Site de la Région Centre-Val-de-Loire - Interreg

► Exemple de projet INTERREG Europe

► **InnoHEIs** Améliorer la performance des infrastructures de recherche et d'innovation : d'une coopération fragmentée à une coopération intégrée et durable

Date : août 2019 / juillet 2023 **Contribution** : 1 666 592,45 €

Thème : Education et formation / Regroupement et coopération économique

Objectifs : élargir le rôle des établissements d'enseignement supérieur et de leurs infrastructures de recherche et d'innovation en tant qu'acteurs clés du développement régional de l'innovation, en créant un environnement favorable à l'engagement interactif des entreprises et de l'industrie et à la collaboration entre les acteurs.

Actions réalisées :

- Réalisation d'événements d'apprentissage politique : 7 visites d'étude consécutives à 7 ateliers thématiques interrégionaux, 7 examens par les pairs et 42 réunions régionales de groupes de parties prenantes.
- Réalisation d'un diagnostic régional approfondi dans les régions partenaires pour identifier les bonnes pratiques existantes.
- Participation à des activités d'apprentissage interrégionales où au moins 210 personnes augmenteront leurs capacités professionnelles.
- Mise en place de plateformes et d'espaces de travail de co-création, de bancs d'essai, de Living Labs ouverts pour améliorer les performances des infrastructures de recherche et d'innovation.

Participants : **Coordinateur** : Université de Groningen (Université, Pays-Bas). **10 partenaires** dont : l'Université de Barcelone (Université, Espagne), DEV'UP Centre Val de Loire (Agence de développement économique de la région centre Val de Loire), la Coopération des Pays-Bas du nord (autorité publique locale, Pays-Bas), l'Association Pirkanmaa (association, Finlande), l'Université du Mid Sweden (université, Suède), le Centre lituanien d'innovation (Conseiller en gestion des affaires, Lituanie), le Bureau du maréchal de la Voïvodie de Laskie (autorité publique, Pologne), l'Université de Slaski (université, Pologne), le Ministère de l'éducation et des sciences (autorité publique, Pologne), et l'Université des sciences appliquées de Tampere (université, Finlande).

► Exemple de projet INTERREG Europe du Nord-Ouest

► **EYES** Autonomiser les jeunes grâce aux compétences entrepreneuriales

Date : 2018 / 2021 **Contribution** : 2,57 millions €

Thème : Education et formation / compétences entrepreneuriales / innovation

Objectifs : encourager les jeunes en situation de vulnérabilité de 15 à 34 ans, à reprendre en main leur vie en développant leur éducation entrepreneuriale afin de renforcer leur intégration sur le marché du travail.

Actions réalisées :

- Création d'une application numérique EYES pour aider les jeunes vulnérables à accéder à des programmes de soutien réguliers.
- Création de programmes de formation préparant les coachs à exécuter les pilotes de l'application EYES dans les pays partenaires auprès des jeunes vulnérables.
- Mise en œuvre de séances de coaching personnel auprès des jeunes vulnérables pour développer leurs compétences entrepreneuriales.

Participants : **Coordinateur** : L'Institut pour l'Église et la société (IKG) (centre de compétence pour le travail social, Allemagne). **10 partenaires** dont : la ville de Herne (autorité publique, Allemagne), la Métropole européenne de Lille (autorité publique, France), la ville de Tilburg (autorité publique, Pays-Bas), JES vzw (organisation de jeunesse, Belgique), Le Quartier royal de Greenwich (autorité publique, RU), l'Association des centres sociaux de Watralos (association, France), Serve the city (association, Belgique), l'Université catholique de Brabant (université, Pays-Bas), l'Université de Greenwich (université, RU) et l'Université de Louvain Limbourg (université, Belgique).

Programme pour une Europe numérique



Le programme **Europe numérique** (Digital Europe) vise à renforcer les **capacités numériques stratégiques** de l'UE et à **faciliter le déploiement généralisé des technologies numériques** au service des citoyens, des entreprises et des administrations publiques de l'UE. Il dispose d'un budget de **7,5 milliards €** pour la **programmation 2021-2027**.

Ce programme s'adresse à **tout organisme public ou privé** dont les entreprises, notamment les PME, les autorités publiques (locales, régionales, nationales), etc. Les candidatures peuvent être portées par **un organisme** ou **un partenariat**.

Parmi ses domaines d'intervention le **volet « Compétences numériques avancées »** intéresse particulièrement les **secteurs de l'éducation, l'orientation, la formation et l'apprentissage** :

Ce volet comprend **plusieurs actions** :

- **Programmes ou modules d'éducation spécialisés dans des domaines des capacités clés** : vise à accroître et à améliorer l'offre de programmes d'enseignement de l'UE et le nombre d'étudiants spécialisés dans des domaines de capacités clés.
- **Placements en entreprise dans les domaines de capacités clés** : vise à aider les jeunes à acquérir les compétences numériques avancées nécessaires au déploiement d'une technologie spécifique, grâce à une expérience professionnelle dans un centre de compétences ou dans une entreprise.
- **Analyse des compétences numériques avancées** : vise à soutenir le déploiement d'initiatives pour le développement de compétences numériques avancées, en recueillant des données sur les offres d'éducation existantes dans les domaines numériques et les besoins connexes du marché du travail.
- **Cours de formation à court terme dans les domaines de capacités clés** : vise à donner la possibilité à la main-d'œuvre actuelle d'accéder à des formations reflétant les derniers développements dans des domaines de capacités clés.
- **Promouvoir l'excellence européenne en matière d'innovation pédagogique** : vise à soutenir la transformation numérique du secteur de l'éducation au niveau européen en stimulant l'innovation dans l'éducation en Europe en soutenant les start-ups et PME

Les taux de co-financement des projets du programme varient de **minimum 50 %** des **dépenses éligibles** et jusqu'à **100%** selon les **types d'actions financées**. **Ces financements** sont **accordés** à la suite **d'appels à projets concurrentiels** au **niveau européen**.

Ce programme **est géré** par la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et de la technologie (**DG CONNECT**) de la **Commission européenne**.

LIENS UTILES

- ▶ Site de la Commission européenne Digital Europe
- ▶ Règlement établissant le programme
- ▶ Propositions d'orientation 2021/2022

Principales politiques européennes en lien avec l'éducation, l'apprentissage, l'orientation et la formation

Pour viser les nouveaux objectifs chiffrés pour 2030 qu'elle s'est fixée, la Commission européenne propose des recommandations (initiatives pour la plupart non législatives) en matière d'éducation.

► Espace européen pour l'éducation d'ici 2025 :

Vise à aider les États membres de l'UE à mettre en place des systèmes d'éducation et de formation résilients et tournés vers l'avenir. Il comporte six dimensions :

- **Qualité** (compétences de base et numériques)
- **Inclusion & égalité hommes-femmes** (rendre l'enseignement scolaire plus inclusif et plus sensible au genre)
- **Transition verte** (éducation au changement climatique et à la durabilité, écologisation des infrastructures éducatives) et **numérique** (connectivité entre les établissements d'enseignement et de formation),
- **Soutenir les professions d'enseignants & formateurs**
- **Enseignement supérieur** (universités européennes)
- **Dimension géopolitique.**

LIEN UTILE

- Site de la Commission européenne

► Plan d'action en matière d'éducation numérique de qualité, inclusive et accessible en Europe 2021-2027 :

Série d'initiatives en faveur d'une coopération plus étroite au niveau européen pour rendre les systèmes d'éducation et de formation plus adaptés à l'ère du numérique, en tirant les enseignements de la crise Covid-19. Il s'articule autour de **deux priorités stratégiques** :

- favoriser le développement d'un **écosystème d'éducation numérique** hautement performant
- renforcer les **aptitudes et compétences numériques** pertinentes pour la transformation numérique

LIEN UTILE

- Site de la Commission européenne

► Stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience :

Elle fixe des objectifs d'ici à 2025 et vise à aider les particuliers et les entreprises à développer des compétences plus nombreuses et de meilleure qualité, et à favoriser la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Elle comprend 12 actions et 4 piliers.

LIEN UTILE

- Site de la Commission européenne

Principaux réseaux européens en lien avec l'éducation, l'apprentissage, l'orientation et la formation



► **CEDEFOP** Centre européen pour le développement de la formation professionnelle technique : apporte son soutien à la Commission européenne, aux États membres et aux partenaires sociaux dans l'élaboration de la politique européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et contribue à sa mise en œuvre. Produit des analyses comparatives, propose idées innovantes dans le domaine de l'EFP, conférences.



► **Earlall** Association européenne des autorités locales et régionales pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : réseau créé en 2001 par des Régions européennes pour bâtir une coopération solide dans les domaines de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie : veille, groupes de travail, recherche de partenaires, événements et montage de projets européens (Erasmus+).



► **EFVET** Forum européen de l'enseignement et de la formation professionnels techniques créé par et pour les prestataires de l'EFP pour les représenter devant les institutions européennes, soutenir des actions de coopération, réseautage, création de projets, valoriser les pratiques innovantes.



► **EPALE** Plateforme pour l'éducation et la formation des adultes en Europe : échange d'expériences et bonnes pratiques innovantes, groupes de discussion thématique, recherche de partenaires, actualité, agenda.



► **LLLplateforme** Plate-forme sur l'apprentissage tout au long de la vie rassemblant plus de 40 organisations européennes actives dans l'éducation, la formation et la jeunesse et représente plus de 50.000 établissements d'enseignement et associations des secteurs de l'apprentissage formel, non formel et informel : échange de pratiques innovantes, dialogues avec les institutions européennes, veille, événements.

Vos appuis en Région Centre-Val de Loire

Région Centre-Val de Loire

Direction Europe et International

Service représentation de la Région à Bruxelles et développement de projets européens

Des conseils pour monter un projet ?

- ▶ **Charline VALLEE**, Chargée de mission Ingénierie de projets européens
Charline.vallee@centrevaldeloire.fr +33 2 38 70 33 51

Une recherche de partenaires, des infos sur les politiques et réseaux européens ?

- ▶ **Florence GOULT-LEJEUNE**, Chargée de mission Formation, Culture et Egalité des Chances
florence.goult-lejeune@centrevaldeloire.fr +32 2 486 15 51

INFORMATIONS ET ACTUALITÉS EUROPÉENNES

- ▶ [Site Europeocentre](#)
- ▶ @Europe_RCVL

Project'Eur, le dispositif régional d'accompagnement au montage de projets européens



Pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans les politiques européennes, la Commission européenne propose chaque année des appels à propositions concurrentiels visant à soutenir financièrement tout ou partie de projets qui vont permettre de tester et d'expérimenter de nouvelles approches, méthodes, techniques ou échanger des bonnes pratiques au niveau européen.

Ces appels à propositions interviennent dans le cadre de programmes européens tels que présentés dans ce référentiel, qui fixent les modalités de participation : structures éligibles à candidater, partenariat ou non, partenariats nationaux ou européens, calendrier de mise en œuvre du projet, types d'activités cofinancées, etc...

La candidature doit être effectuée dans le respect du calendrier de l'appel à propositions et se doit de présenter un plan d'actions dans le temps (calendrier, jalons, budget, participants, publics cibles, gestion des risques...). Elle est ensuite évaluée par la Commission européenne qui vérifie si elle répond aux critères d'éligibilité et d'admissibilité.

Face à la diversité des appels et à la complexité de l'élaboration d'une candidature pour répondre aux appels à propositions lancés par la Commission européenne, la Région propose un appui au montage de projets européens.

Ainsi, les associations, entreprises, organismes de recherche, collectivités locales, établissements de formation, clusters... peuvent bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de leur dossier de candidature Europe Creative, Erasmus +, Horizon Europe, Interreg, le programme Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs, et bien d'autres !

Concrètement, le cabinet de consultants sélectionné par la Région accompagnera les bénéficiaires dans la rédaction de leur dossier, leur plan de financement, la consolidation de leur partenariat européen et la finalisation de leur dépôt. Cet accompagnement peut aller jusqu'à 60h en fonction de la subvention européenne visée.

En revanche, Project'Eur ne soutient pas les demandes de financements européens "classiques" FEDER, FSE, FEADER.

Avec ce dispositif, la Région entend faire émerger davantage de projets européens sur l'éducation, l'orientation, la formation et l'apprentissage, la recherche et l'innovation, la culture et le patrimoine, l'inclusion sociale, la solidarité, la citoyenneté, l'environnement, la croissance verte...

Project'Eur est un outil clé pour que les acteurs régionaux déposent des projets en réponse aux premiers appels à projets européens de la programmation 2021-2027.

Les candidatures au dispositif Project'Eur doivent être présentées au moins 6 semaines avant la date de clôture de l'appel visé.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF PROJECT'EUR

- ▶ Cadre d'intervention du dispositif Project'Eur
- ▶ Flyers de présentation
- ▶ Formulaire de candidature
- ▶ Charline VALLEE - Chargée de mission Ingénierie de projets européens : Charline.vallee@centrevaleloire.fr

